

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 3 au 9 décembre 2010 - N° 6341 - 59^{ème} année



8 DÉCEMBRE 2010

C.C.I : Après le renouvellement, bataille pour le siège de la Chambre Régionale

Jacques Nacer

Président sortant C.C.I Corse du Sud

Paul Trojani

Président sortant C.C.I Haute-Corse



TAGLIU ISULACCIU

Sylvestre Marchetti, fusillé pour l'exemple en 1916, repose enfin en terre "tavaninca"



SOINS PALLIATIFS

Le Dr Daniel Chevassut, hôte à Bastia de l'Association des Soins Palliatifs de Haute-Corse



ATHLÉTISME

Mourad Amdouni, avec l'équipe de France «A» à Albufeira

La jeunesse casincaise s'investit en faveur de son patrimoine naturel

La commune de Vescovato peut être fière de ses jeunes qui ont entrepris de réhabiliter un sentier de randonnée situé sur les hauteurs du village. Une quinzaine d'adolescents, garçons et filles, participent en effet à ce chantier dont l'exécution aura lieu durant toute l'année scolaire. Son but étant de proposer aux randonneurs et autres promeneurs un sentier parfaitement entretenu, balisé et aménagé avec des airEs de repos.

Ce travail collectif a valorisé ces garçons et filles qui ont pris conscience de la richesse naturelle de leur commune et de l'intérêt de la préserver. Et pour que leur motivation soit sur une tangente ascendante, des moments de détente leur sont accordés comme des promenades en VTT, pour mieux apprécier encore la généreuse nature casincaise.

Ce projet est mené conjointement par la municipalité de Vescovato, l'association familiale «La Casinca» et le service de prévention spécialisé de l'association LEIA, liés

par un partenariat, avec le soutien financier du Conseil Général de la Haute-Corse, de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Collectivité territoriale et des services de la Préfecture.

En espérant que d'autres vocations concrétiseront dans le futur des initiatives similaires. A Vescovatu, on veut croire à l'engagement des jeunes et tout sera mis en œuvre pour favoriser d'autres partenariats du genre.



Avec les éducateurs de l'association Leia, coordinatrice du projet



L'aspect ludique n'a pas été écarté



Centre d'affaires

Location de bureaux
Services aux entreprises
Location de salle de réunion
Domiciliation d'entreprises
Solutions informatiques
Communication

Deux adresses pour mieux vous servir :

Imm. IMHOTEP
ZI de CEPPE
20 620 BIGUGLIA
04.95.33.49.83.

Espace Commercial
20 217 SAINT FLORENT
04.95.37.20.22.

Domiciliez votre
entreprise pour
39€ ht
par mois.

www.agis2b.fr

Entre nous

Par Pierre Bartoli

UNIVERSITÀ DI CORSICA
 PASQUALE PAOLI

Co-organisée avec les Syndicats et les Associations étudiantes

FESTA DI A NAZIONE

Mercuri l'8 di dicembre di u 2010
 CORTI

6 ore : Messa cantata
 Chjesa Annonciation

8 ore : Veghja
 Piazza Paoli



www.univ-corse.fr

● **Un scrutin de vote attendu pour le 8 décembre avec une particulière attention**, celui concernant les deux Chambres départementales de Commerce et d'Industrie ! Non pas tant pour connaître les futurs présidents, Monsieur Paul Trojani et Jacques Nacer devraient être reconduits sans surprise dans leur fonction respective, à Bastia comme à Ajaccio, mais surtout, parce qu'à l'issue de se scrutin, la perspective de la bataille pour le siège de la Chambre Régionale ne manquera pas de réouvrir le vieux débat tendant à opposer Bastia et Ajaccio.



Une équipe de la C.C.I., à Bastia, au dynamisme et à la compétence reconnus...

Mais il ne s'agit plus là de joutes sportives ou de simple affaire de supporters, encore moins de question de préséances ou de narcissique jouissance d'égos surdimensionnés ! Ce débat est stratégiquement vital pour l'avenir de la Corse ! Il doit être conduit avec sérieux à partir de chiffres et de bilans, certes, mais aussi, en tenant compte de la nécessité « Politique » de créer les indispensables équilibres économiques de nature à maintenir à flot une économie insulaire dont la fragilité mérite qu'on la dispense de nouvelles épreuves.

La concentration des pouvoirs et les distorsions qu'elle entraîne «de facto», exige que Bastia soit confortée dans son rôle économique et industrielle comme Ajaccio l'est sur le plan administratif et politique ainsi que Corte sur le plan Universitaire.

Il en va de l'avenir de la Corse que cet équilibre soit établi pour une gouvernance équitable de l'île, facteur de renouveau. C'est pourquoi, il est utile et juste, en tenant compte des réalités économiques- sans mésestimer l'évolution en ce domaine d'Ajaccio, de son bassin d'agglomération comme du Sud en général et qu'il convient de saluer et d'encourager-, de consacrer Bastia, premier port et premier aéroport de Corse pour le nombre de passagers, entre autres, ainsi que pour l'activité en plein essor de ses entreprises-, comme capitale économique et industrielle de la Corse.

Le scrutin du 8 décembre ouvre ce débat. Les équipes en présence, auront, une fois élues, à se montrer à la hauteur des enjeux, sans parti-pris et sans esprit de campanilisme d'un autre âge !

DIRECTION – ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : pau.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associu di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

Couvent Saint-Antoine de Bastia Causerie de Mr. Jean Chiorboli

Le Samedi 11 décembre 2010, à 16 heures, au **Couvent Saint-Antoine, à Bastia**, Causerie animée par **Mr Jean Chiorboli** sur les noms de famille (avec un éclairage sur les prénoms et les saints).

Aghja : une fin d'année

100^{ème} représentation du «Fétichiste», soirée plate-forme rock et auditions pour participer au Printemps de Bourges 2011... Pas de doute, même si Noël a lieu le 25, l'Aghja va profiter de tout le mois de décembre pour satisfaire son public !

Comme à son habitude, la scène de l'Aghja propose un programme riche et éclectique pour cette fin d'année. Un fil rouge cher au cœur des organisateurs : «Chaque saison nous travaillons pour répondre aux attentes de tous les publics et des artistes. C'est pourquoi nous souhaitons multiplier les événements propices à la rencontre, et nous inscrire dans un processus de médiation visant à générer un rapport plus dynamique et plus vaste que la simple consommation artistique». Et les manifestations programmées en ce mois de décembre répondent bien à ce processus de médiation. Comme lors de la soirée du 5 décembre, qui va permettre à des groupes insulaires de passer peut être directement de la scène de l'Aghja à celle du **Printemps de Bourges**. Car cette année encore, l'Aghja est le relais de la manifestation dans l'île. Dans chaque région, un jury composé de professionnels de la musique choisira sur écoute, parmi la totalité des candidatures, 4 à 8 groupes, dans les grandes esthétiques musicales suivantes : chanson/world, hip-hop/ragga/reggae, électro, rock/pop/metal. Chaque groupe ou artiste retenu à l'issue de cette présélection se produira en concert trente minutes. Cette année, c'est donc à l'Aghja qu'a lieu cette audition. Lors de cette prestation, seront présents des responsables d'autres antennes du **Réseau Printemps** (cf. encadré) et un large public pour encourager les différents candidats. Les artistes sélectionnés seront connus en Février et se produiront sur les scènes **Découvertes du Printemps de Bourges**, du 20 au 25 avril 2011



Autre événement de ce mois de décembre : la pièce de théâtre «Le Fétichiste» revient à l'Aghja pour jouer sa centième représentation ! Créée en Angleterre, il y a 25 ans, puis en France, il y a 4 ans, cette pièce a été présentée au Royaume Uni et en France à de nombreux spectateurs. Michel Tournier, à la création du **Fétichiste** en anglais, avait félicité chaleureusement Chris Craig pour sa remarquable prestation et avait fait part à Francis Aïqui de son rêve d'entendre le même comédien jouer son texte en français, avec, lui disait-il, «l'accent de Laurel et Hardy». Vingt ans plus tard, le metteur en scène et le comédien se sont retrouvés pour exaucer le souhait de l'auteur. «Et il est vrai



Depuis 25 ans, **Réseau Printemps** assure la promotion des nouveaux talents des musiques actuelles et leur donne la possibilité de pénétrer le monde professionnel en mettant à leur disposition tous les outils nécessaires. Le réseau des 30 antennes du **Printemps de Bourges** et ses partenaires mettent leurs moyens et leurs compétences pour repérer et sélectionner les 32 futures Découvertes 2011 du **Printemps de Bourges**. L'opération s'adresse à tous les groupes ou artistes de musiques actuelles, à l'exception de ceux dont les productions discographiques sont issues de majors ou de leurs labels.

pleine de surprises !

que Paul Martin, interprété par le comédien écossais avec cet accent tellement exquis, nous cueille littéralement : rire, tendresse et émotion se mélangent pour un délicieux cocktail ! Comme l'explique Francis Aïqui, dans notre bouche, les mots «soutien-gorge» ou «culotte» peuvent sonner comme de vulgaires articles de supermarché, alors que dans celle de Chris Craig, c'est de la dentelle, de la soie, de la poésie à l'état pur... Nous aurons le bonheur d'assister une nouvelle fois à une très belle performance d'acteur». Deux représentations exceptionnelles seront données les 15 et 16 décembre.

Changement de style pour la soirée **Plate forme rock** du 18 décembre. Comme chaque année, à quelques jours de Noël, **L'aghja** propose une soirée explosive avec le top des jeunes musiciens insulaires. Venus de toute l'île, de jeunes groupes investissent la scène de l'**Aghja** pour permettre au public de les réentendre ou, le plus souvent, de les découvrir. Cette soirée est placée sous le signe de la fête. Fête pour les artistes qui peuvent jouer dans des conditions professionnelles optimales et échanger avec les autres groupes. Fête pour les spectateurs qui ont la chance d'écouter plusieurs groupes et prennent plaisir à se rencontrer. Fête pour l'équipe de l'**Aghja** qui ouvre sa porte à des groupes amateurs débordants d'énergie et d'envie. «Leur fougue est contagieuse et chaque année les groupes enflamment l'Aghja pour notre plus grand bonheur. Depuis la mise en place de ces plates-formes, nous avons programmé les groupes suivants : 1912, Minster Men, Jack'n Soul, Slump, Invidious, Ultim'attu, Death Traction, Buzz-Bomp, R Nocturne, Lord of Hum, Raise, Hellfrost 68, Les Mille Bottes, Spyraal, Funky Tomato, Stuff, The Kenedys, Corsican Rise, Vindetta, Broken

Arow, Esprit d'Ange heureux, X Glay, Mafia 2A, Soul Power, Lost Highway, Olibrius, Trouble K, SAM from Venus, Full Target, SMS, RN 193». Cette année, l'événement est dédié à un artiste insulaire trop tôt disparu : «Nous dédions cette soirée à Paul-Henri Pugliesi-Conti, dit Polo, décédé en juin 2010, à l'âge de 31 ans. Bassiste, il participa à notre Plate-Forme 2005, avec son groupe, Lost Highway. Polo était aimé de tous les musiciens d'Ajaccio, et bien plus largement de tous ceux qui eurent la chance et le bonheur de le connaître ».



**Scène conventionnée Théâtre
et Musiques Actuelles**
6 chemin de Biancarello
20090 AJACCIO
Tél : 04 95 20 41 15
www.aghja.com

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS -
ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 —

DOMINIQUE CRISTIANI

06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLOMÉ ET QUALIFIÉ

Christophe Di Caro

«L'homme peut reconstruire l'idéal de la cité»

Enseignant en philosophie au Lycée Jeanne d'Arc, comédien à ses heures perdues, ce jeune Bastiais s'emploie depuis quelques années déjà à mettre en œuvre divers événements à caractère philosophico-littéraire. Une démarche originale et passionnelle qui l'a récemment amené à créer la Fédération de Philosophie et de Joute Verbale-ALMA DI LUCE avec laquelle il bouillonne de projets. À 27 ans, Christophe Di Caro a l'âme au cœur de la pensée et du propos. Pour l'Informateur Corse Nouvelle, il laisse libre cours à son inspiration. Rencontre...

► **Christophe, comment est née la Fédération de Philosophie et de Joute Verbale-ALMA DI LUCE ?**

La FPJV-ALMA DI LUCE est née des diverses manifestations philosophiques – à l'instar de la Coupe de Corse de Philo, des Cafés-Philo ou encore du «Club maïeutique» dans les lycées – organisées depuis quatre années maintenant sur l'ensemble de la Corse.

► **Quels sont ses objectifs ?**

Le premier objectif de la FPJV-ALMA DI LUCE est de sensibiliser le jeune public à la réflexion philosophique et à l'idée de liberté et d'épanouissement que l'on peut y trouver... De donner la force et la volonté à des collégiens et des lycéens d'entrer en réflexion à partir d'eux-mêmes pour construire un raisonnement qui leur est propre. D'ailleurs, ne dit-on pas que l'école est faite pour rendre les hommes libres ? Le deuxième objectif consiste à continuer, voire à étendre le concept de la Coupe de Corse de Philosophie et de Joute Verbale au domaine interuniversitaire, exportant ainsi notre création insulaire. À ce propos, la première rencontre interuniversitaire de ce type, nommée «ALMA CUP», aura lieu le mardi 15 mars 2011 à 20h30 au spaziu Natale Luciani de Corte et «opposera» une équipe de l'Université de Corse et une équipe de l'Université d'Aix-en-Provence. De plus, nous noterons que la quatrième Coupe de Corse de Philosophie et de Joute Verbale interlycéenne aura lieu le mercredi 13 avril 2011 à 15h à l'Espace Diamant d'Ajaccio et sera présidée par le Recteur d'Académie Michel Barat.

► **À quel titre t'es-tu lancé dans cette aventure ?**

Je me suis lancé dans cette aventure au titre de président de la Fédération de Philosophie et de Joute Verbale-ALMA DI LUCE que j'ai créée avec l'aide de nombreux collaborateurs, ainsi qu'au titre de «créateur» du concept de Coupe de Philosophie et de Joute Verbale. Je veux être un Corse avec des convictions. Humaniste et homme en devenir, je veux continuer à croire que l'homme est naturellement bon, et qu'il peut, par sa propre volonté et en partant de lui-même, reconstruire l'idéal de la cité.

► **Jusqu'à présent, comment s'est articulée ta démarche ?**

Dans chacune de mes initiatives, j'avais à cœur de rechercher ce qui chez l'homme pouvait être universel à travers différentes strates



Il fédère les énergies à travers l'ouverture d'esprit... Inspiration, passion, action, d'une sincère humanité... Christophe de toutes façons s'enchanté à philosopher...

historiques, humaines ou générationnelles. Fidèle à mon idée, j'ai commencé par créer, alors que j'étais étudiant à Corte, une série de conférences intitulées «La Corse et le monde au fil des Âges» par le biais de l'association des étudiants en histoire «Storia 97» que je présidais. Par la suite, j'ai continué à rechercher cet idéal mais cette fois-ci par le biais de la philosophie et de la confrontation verbale. Assistant d'éducation au Lycée Giocante de Casabianca de Bastia, j'ai notamment mis en place, avec le soutien de nombreux professeurs de philosophie, un Club de réunion philosophique lycéen nommé «club maïeutique». Chaque semaine, il s'agissait de créer un échange et donner lieu à des débats divers entre élèves, professeurs et autres personnels de l'établissement autour d'un thème philosophique commun. Fort de cette expérience et au vu de l'enthousiasme manifesté par les élèves, j'ai étendu ce projet à d'autres établissements en Corse. Mais, l'émulation n'étant pas assez forte et par crainte que le désir de progresser ne s'étiolle avec le temps, j'ai initié un concept de «compétition» philosophique qui consistait à former des équipes de philosophes-jouteurs interlycéennes départementales sur l'ensemble de l'île. C'est ainsi qu'en 2008 la première Coupe de Corse de Philosophie et de Joute Verbale a vu le jour à Furiani avec trois lycées partenaires. Aujourd'hui,



la FPJV-ALMA DI LUCE ne compte pas moins de huit lycées impliqués dans le projet et bénéficie d'un partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Corse ainsi que l'Université de Corse. Il faut noter qu'à l'origine la FPJV-ALMA DI LUCE était l'association «*Un Soffiu di Lama*» avec laquelle j'organisais des cafés littéraires où j'ai pu recevoir, entre autres, des auteurs comme Jérôme Ferrari, Marcu Biancarelli, Patrizia Gattaceca... Ces cafés littéraires mettaient en avant de jeunes musiciens et artistes Corses par le biais d'intermèdes hauts en couleurs...

► **Quel accueil les établissements scolaires et les lycéens ont-ils accordé à ton initiative ?**

Les établissements scolaires ont accordé un accueil très chaleureux à cette initiative. Les lycéens trouvent un écho dans la verbalisation et la confrontation de leurs idées, ils donnent un nouveau sens à leurs réflexions, et les dirigeants d'établissements sont très enthousiastes à l'idée de rassembler autour de mots, d'idées, de débats...

► **Quels sont tes prochains grands projets ?**

Outre ceux dont j'ai déjà parlé précédemment, je veux continuer à développer l'élan des Cafés-Philo initié depuis plus d'un an sur

CRÉATION D'UN ATELIER PHILOSOPHIQUE À CORTE

« L'idée de créer cet atelier avec le Centre Culturel Universitaire de Corte m'est venue après avoir organisé la troisième Coupe de Corse de Philosophie et de Joute Verbale au sein même de l'Université de Corse », explique Christophe Di Caro, enseignant en philosophie et président de la Fédération de Philosophie et de Joutes Verbales-ALMA DI LUCE. « À la proposition du projet -que l'on peut tout aussi bien appeler « club maïeutique », le professeur Ghjacumu Thiers a répondu favorablement et avec enthousiasme. Depuis le début de l'année scolaire, la Faculté de Lettres accueille une fois par semaine (le lundi à 18 heures, ndlr) une quinzaine d'étudiants et tout autant de lycéens cortenais pour deux heures de débats sur un thème à chaque fois différent. Outre sa vertu philosophique, ce club rassemble et unit des âges et des tempéraments différents autour d'un seul idéal : celui de la recherche de la vérité. Notons que pour l'occasion, le Lycée Pascal Paoli de Corte a signé un partenariat avec le CCU et, notamment, dans le cadre de son internat d'excellence. Ce club est également ouvert à des « non étudiants » et, je l'espère, fera des émules dans d'autres universités... ».

Bastia... Je désire également créer une véritable dynamique et une émulation au sein des collèges et des lycées de Corse afin d'intensifier les rencontres et compétitions philosophiques. La Coupe de Corse de Philosophie et de Joute Verbale serait alors annuellement le point culminant de ces rencontres périodiques.

Rendez-vous

À noter, dans votre agenda, les dates des deux prochains Cafés-Philo organisés à Bastia par la Fédération de Philosophie et de Joute Verbale-ALMA DI LUCE : le 17 décembre au Café Les Palmiers (place St Nicolas) et le 18 décembre au Salon de Thé L'Agora (rue Fontaine Neuve).

Les soins palliatifs, souffrance et spiritualité

Parler de la réalité de la souffrance, parler de la réalité de la fin de l'existence, dans un climat de partage et en toute simplicité, tel était le souhait du Dr Daniel Chevassut lors de sa venue à Bastia le week-end dernier. Médecin attaché à l'hôpital Nord de Marseille, Daniel Chevassut assure une consultation de la souffrance. Invité par les bénévoles de l'Association pour le développement des Soins Palliatifs de Haute Corse, le Dr Daniel Chevassut a animé la formation des accompagnants bénévoles et ce, durant deux jours. «Comment être en paix quand on a mal ?», «Comment accompagner tout en étant dans la sérénité?», «Comment soulager la personne qui est en souffrance?» sont autant de questions qui ont été discutées. Aller jusqu'au bout de la compréhension, tel était le chemin choisi pour cette rencontre.



Le Dr Daniel Chevassut

Auteur des livres «*Réflexion d'un médecin bouddhiste à l'usage des soignants et des soignés*» et «*Quelles nouvelles de l'éveil?* », le Dr Daniel Chevassut a à cœur de transmettre à l'autre. Les bénévoles de l'ASP HC étaient, quant à eux, ravis de pouvoir partager avec ce médecin ouvert et à l'écoute sur la thématique «*Souffrance et spiritualité*».

Ce temps d'échange s'inscrit dans un programme de formation continue obligatoire pour les 12 accompagnants bénévoles de l'ASP HC dont la mission principale est l'accompagnement des personnes en fin de vie. Se savoir atteint d'une maladie grave fait naître en nous la peur, la peur de ne pas guérir, la peur de mourir. La guérison n'est pas toujours au rendez-vous. Apprendre à vivre avec la maladie, apprendre à vivre avec la pensée de la mort est alors essentiel si l'on veut continuer à vivre bien psychologiquement jusqu'au dernier jour de son existence.

On peut savoir que la mort n'est plus très loin. En revanche, on ne peut connaître précisément la date de cette fin. Et il peut se passer encore beaucoup de temps avant que la mort ne soit véritablement là. Ce temps inconnu mais tellement précieux doit viser le bien-être malgré le fait que la mort s'approche. Mais, vivre le reste de ses jours avec l'amour des siens dans un climat de sérénité plutôt que dans l'évitement des siens dans un climat de peur n'est pas chose facile. Car la peur des uns et des

autres bloque la parole et engendre des situations pesantes à vivre.

L'accompagnant bénévole de l'ASP HC a toute sa place pour aider la personne malade à vivre bien dans un bon environnement jusqu'au dernier de ses jours. L'accompagnant bénévole est présent pour écouter et entendre le vécu, la souffrance liée à la maladie, les souhaits, les craintes de la personne malade sans juger et dans le plus grand respect de la confidentialité.

La personne malade, qui bien souvent ne veut parler de ce vécu de la maladie ou de la souffrance avec ses proches afin de les protéger, porte en elle un gros poids ; l'accompagnant bénévole, quant à lui, peut ne pas être épargné. Il est neutre. La rencontre avec l'accompagnant bénévole permet alors à la personne malade de se décharger d'un poids et de pouvoir continuer à vivre tout en ne restant pas rivé sur la peur et la mort. La vie et les bons moments restent la priorité malgré la maladie et l'approche de la mort.

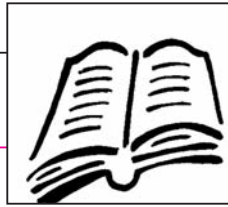
L'accompagnant bénévole, pour qui l'humain, la solidarité, le

respect et l'amour sont des valeurs essentielles, est également une ressource précieuse devant le vécu de certaines personnes malades.

Pour tout renseignement, pour une demande d'accompagnement, pour devenir bénévole de l'ASP HC, pour faire un don à l'association, nous vous invitons à contacter **Mme Nella Cesari**, la coordonnatrice bénévole de l'ASP Haute Corse au **06 32 21 57 18**. A savoir : les accompagnants bénévoles se déplacent sur les communes d'**Erbalunga, Pietranera, Bastia, Furiani, Biguglia et Borgo**.



Une équipe compétente et dévouée



LIFE...KEITH RICHARDS

Ou l'Art magique de la guitare synchro

Si vous êtes on non férus de rock, passionnés ou non des Rolling Stones, vous ne serez pas déçus en lisant «Life Keith Richards» que le guitariste du groupe, mythique qu'il a fondé avec son ami d'enfance Mick Jagger, a écrit en collaboration avec le journaliste James Fox. Une autobiographie fraîchement publiée aux Editions Robert Laffont.

● LE DOIGT APLATI

Se croyant Superman, il raconte comment, dans son enfance, à **Dartford**, à l'est de **Londres**, en déplaçant une dalle sur le bord de la chaussée parce qu'elle gênait, ainsi que son copain, pour jouer au football, il a eu un doigt aplati. **Sandra Hull** se souvient aussi du flot de sang «*quand la dalle est tombée sur un de mes doigts et ensuite quand je l'ai tenu sous le robinet. Après il y a eu les points de suture. Le résultat a vraisemblablement affecté mon jeu à la guitare. Je n'exagère pas : l'accident a vraiment aplati mon doigt et ça change quand même la façon de pincer les cordes. Il se peut que ça explique le son particulier que j'ai. J'ai une prise plus solide sur la corde, mais aussi ce doigt fait une sorte de griffe lorsque je me sers du bout, il est à la fois plus plat et plus pointu, puisqu'il manque un bout de chair. C'est pratique de temps en temps. Et l'ongle n'a jamais repoussé normalement, il est un peu tordu...* »

● LES COUPS TORDUS DE NIXON

Ce doigt aplati qui produit ce son particulier suffit-il à expliquer la fascination qu'exerce encore ce guitariste hors pair ? Lorsque avec son grand-père **Gus**, musicien, il se rendait aux ateliers de grands magasins de musique, comme **Ivor Mairants** et **HMV**, il connaissait tous les artisans, tous les réparateurs. On le faisait asseoir sur une étagère au milieu des instruments suspendus : «*Violons et guitares arrivaient, accrochés à un rail au plafond, et tous ces types s'affairaient, réparaient, construisaient, remontaient les instruments. Dans mes souvenirs, c'est une ambiance très repaire d'alchimiste, genre l'apprenti sorcier dans Fantasia de Disney. C'est là que je suis tombé amoureux des instruments de musique...* »

Lors de leur tournée américaine en 1975, les **Rolling Stones** étaient le gibier au menu de toutes les polices des **Etats-Unis** : «*Le moindre flic de là-bas rêvait de nous coffrer pour débarrasser le pays de ces petits pédés anglais, tout en assurant son avenir professionnel par ce geste patriotique*». Selon la police, le groupe anglais incitait les jeunes à la violence, et corrompait l'**Amérique** : «*Le gouvernement avait juré que nous ne remettons jamais les pieds ici. Nixon en avait fait une question politique de premier plan. Il avait déjà déployé tout son talent ès coups tordus contre John Lennon, car il pensait que celui-ci pouvait menacer sa réélection*».

● LES Poches BOURREES DE CAME

Il est vrai, le groupe s'exposait à la répression : «*On était chargés comme des mules. J'avais une casquette en jean avec plein de poches bourrées de came. Les portières de la voiture étaient farcies de sacs de coke, d'herbe, de peyotl et de mescaline. Et maintenant, mon Dieu, comment allait-on se sortir de ce merdier ? Ce n'était pas vraiment le moment de se faire serrer. C'était déjà miraculeux d'être en tournée aux States. Nos visas ne nous avaient été délivrés qu'avec une ribambelle de conditions, la première était bien évidemment de ne pas se faire arrêter pour détention de drogue...*»

Mais la guitare était salvatrice. Tout s'arrangeait lorsqu'ils sortaient leurs guitares. Soudain, ils étaient des musiciens et tous les problèmes disparaissaient instantanément. Il valait mieux se présenter avec sa guitare dans un restaurant de camionneurs qui leur demandaient de jouer : «*On sortait notre guitare et on payait notre repas en jouant...*»

● PAS DE MOUCHE DANS LE MIEL

Au fil des pages, on fait plus ample connaissance avec ce qu'a été la vie de **Keith Richards**. Il raconte entre autres ses soirées **chez Ernie** où il avait une seule idée en tête : gratter un shilling de plus. «*C'est à cette époque que j'ai découvert l'art magique de la guitare synchro, l'interaction de deux guitares, le moment où tu saisis ce que tu veux produire en jouant avec un autre type, où tu aperçois que ça a la force de dix instruments, et où tu ajoutes encore d'autres musiciens. Il y a quelque chose de bouleversant quand une bande de types s'efforcent de créer de la musique ensemble, c'est quelque chose qui vous élève. Un petit monde merveilleusement complet, inattaquable. C'est du travail d'équipe au sens le plus concret du terme. On serre les coudes, dans un seul et unique but, et pendant un moment il n'y a pas d'arrière-pensée, pas de mouche dans le miel. Personne ne dirige, chacun assure, c'est réellement du... jazz. Là est le grand secret. Le rock'n'roll, ce n'est rien d'autre que du jazz avec une base rythmique féroce...* »

Le parcours de **Keith Richards** est des plus fascinants ; cela mérite de prendre son temps et de s'immerger dans « **Life** ».



CORRANO : AG du GIC sanglier



Les membres du **GIC sanglier du haut Taravo** se réuniront pour leur assemblée générale le samedi 11 décembre à 17 heures, à la salle des fêtes de **Corrano**. A l'ordre du jour, seront inscrites certaines mises au point sur les objectifs affichés par l'association : mesurer les effets produits par l'application de la politique cynégétique mise en œuvre et y apporter éventuellement les modifications utiles, faire le point sur le degré d'adhésion des chasseurs au mode de gestion et analyser les perspectives, faire le point sur l'implantation de la réserve agréée. Les instances du **GIC sanglier** proposent aux chasseurs ainsi qu'à tous les acteurs du monde rural de venir débattre de ces questions pour apporter les solutions appropriées.

VALINCO : Réunion Gîtes de France

Le **relais interdépartemental Corse des gîtes de France** met en place une réunion d'information le mardi 7 décembre de 17 à 18 heures 30 à la mairie de **Propriano**. La réunion est ouverte aux personnes souhaitant créer une structure d'hébergement touristique en milieu rural labélisée **Gîtes de France**. Une réunion des adhérents de l'association est organisée au même endroit de 14 heures 30 à 16 heures 30. Inscription et contact au **04 95 10 06 14**.



POGGIO-DI-NAZZA : Hommage aux combattants d'Afrique du nord



Le président de l'**Union nationale des combattants**, section de **Prunelli-di-Fium'Orbu**, invite tous les anciens combattants à participer à la cérémonie d'**hommage aux combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc**, le samedi 4 décembre à partir de 10 heures 30. Le programme sera le suivant : 10 heures 30, messe ; 11 heures 30, hommage aux morts, remise des décorations ; 12 heures, apéritif à la salle polyvalente.

FIGARI : Animations de L'Arbitru

De nombreuses activités et animations au village de **Figari** sont organisées par le **Club intercommunal des aînés ruraux, L'Arbitru**, qui fonctionne ainsi : le lundi, atelier informatique à partir de 14 heures 30 ; le mardi, Atelier peinture et sculpture à partir de 14 heures dans la salle des fêtes de la mairie. Une aide aux devoirs est organisée à l'école de **Figari** chaque mardi et chaque jeudi à partir de 16 heures 30. Les entraînements de pétanque se déroulent tous les mercredis et vendredis sur le **stade Comiti de Sotta** à partir de 14 heures 30.



PIANOTTOLI-CALDARELLO : Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sur la commune de **Pianottoli-Caldarello** sont strictement interdits et passibles de poursuites. La municipalité vous rappelle que les encombrants sont enlevés chaque 1^{er} et chaque 3^{ème} jeudi du mois aux lieux indiqués, au plus tard l'avant-veille à la mairie. La mairie compte sur l'esprit civique de chacun pour mettre en place le ramassage dans les meilleures conditions possibles et éviter les dépôts sur la voie publique.

Frasseto : Fête de Noël

Pour les enfants de la commune, la **fête de Noël** se déroulera le dimanche 19 décembre à partir de 14 heures 30 dans les locaux de la maison commune. Un bon d'achat est réservé aux enfants de moins de 10 ans, il vous permettra de vous rendre au magasin **Festa Zitellina** pour y réserver un cadeau. Le jour de la fête, tout le village est invité à se retrouver autour de la jeune génération. Les personnes qui le souhaitent peuvent entreprendre la confection de gâteaux, pâtisseries, pour l'ensemble des participants.



CALENZANA : Cours d'informatique à la maison Saint-Michel



L'association du Canton de **Calenzana** met en place des cours d'informatique à la **maison Saint-Michel**. Les permanences se déroulent le lundi de 9 heures à 11 heures et de 13 heures à 15 heures. Le mardi de 9 heures à 11 heures et de 13 heures à 17 heures. Vous êtes priés de contacter **Natacha Cavanna** au **04 95 48 65 53** ou au **06 82 32 57 56**.

BASTELICA : Formation à l'usage du défibrillateur

La municipalité de la commune de **Bastelica** propose aux habitants du village de se former à l'usage du défibrillateur, les 6 et 7 décembre à la mairie. Les personnes qui souhaitent participer sont priées de s'enregistrer au **04 95 28 70 61** de 9 heures à 12 heures.



ZICAVO : Marché de Noël

Un **marché de Noël** sera organisé par l'**Association Locale ADMR A Sperenza de Zicavo**, le samedi 4 décembre au groupe scolaire de la commune. Vous pouvez obtenir plus d'informations à la maison des services **ADMR de Petreto-Bicchisano** au **04 95 24 38 95**.



TARAVO : Anciens Combattants

La **section des anciens combattants du canton** est en restructuration. Les inscriptions pour l'année 2011 se prendront de préférence avant le 12 décembre. La cotisation annuelle est fixée à 25 euros. Merci de contacter le responsable de chaque village du canton pour plus d'informations.



SOTTA : Ateliers théâtre

De nouveaux ateliers théâtre ont été mis en place par la compagnie du dragon **Saltimbanque** à la salle polyvalente de la **commune de Sotta**. Animés par **Sarah Godard**, les cours sont organisés de la manière suivante : ateliers enfants le mercredi de 16 heures 30 à 18 heures 30 ; ateliers adultes le jeudi de 18 heures 30 à 20 heures 30. Renseignements au **06 22 56 19 09**.



LECCI : Loto au profit du Téléthon

Le dimanche 5 décembre à 14 heures, l'**association Lecci Animations** vous propose d'assister au tirage d'un grand loto de plusieurs quines. De nombreux lots seront mis en jeu au profit du Téléthon. Vous avez rendez-vous à la **mairie de Lecci**.



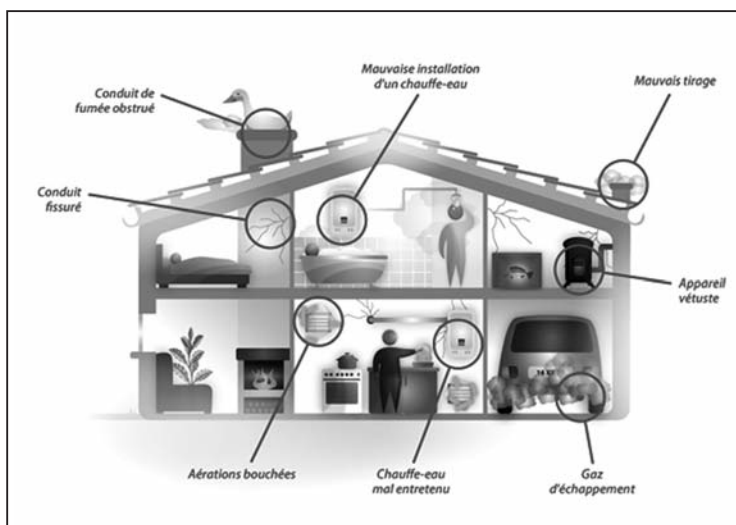
POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Le Préfet de la Haute-Corse informe sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Chaque année le monoxyde de carbone tue de nombreuses personnes. En Haute-Corse, depuis le début de l'année, 12 personnes ont été intoxiquées au monoxyde de carbone, soit le double du chiffre de 2009.

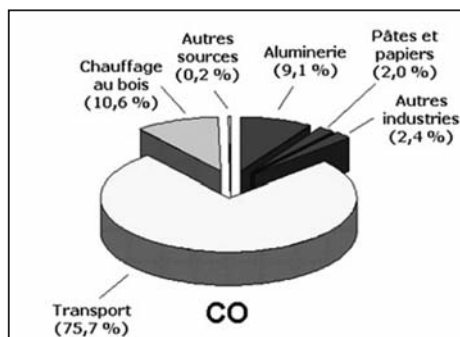
Ce gaz est invisible et inodore. Même à un taux de concentration relativement faible, il peut tuer en moins d'une heure. La plupart des accidents sont liés à des chauffe-eau défectueux. Les autres causes d'intoxication sont dues aux appareils de chauffage, en particulier dans le cas d'appareils vétustes, de chauffages d'appoint ou de cheminées mal ramonées, parfois dans les maisons de village occupées pendant les fins de semaine.

Les symptômes révélateurs d'une intoxication sont nombreux : vomissements, maux de tête, vertiges, troubles respiratoires.



Le respect de règles simples s'impose

Votre chaudière ou vos divers appareils de chauffage ou de production d'eau chaude doivent être régulièrement contrôlés et entretenus par un professionnel qualifié; vos cheminées doivent être ramonées de manière régulière (au moins une fois par an); n'obstruez pas les grilles d'aération et prises d'air des pièces où se trouvent ces appareils (même par grand froid), laissez passer l'oxygène nécessaire à une



bonne combustion, nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz; n'utilisez pas de groupe électrogène à l'intérieur d'une habitation; ne jamais se chauffer en continu avec des chauffages d'appoint.

En cas d'accident dû au monoxyde de carbone

Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres; évacuez les locaux; appelez les secours (15: SAMU; 18: POMPIERS ou le 112: SECOURS), ne réintégrez les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera les causes de l'intoxication.

Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

A la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !

39

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2010 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par actions simplifiée **DENOMINATION** : **ISULA INTI** **CAPITAL** : 300 euros

SIEGE : Immeuble « Le Béarn » Avenue de la Libération - BASTIA (20600)

OBJET : en France et à l'étranger :

- toutes opérations se rapportant au projet d'installation et d'exploitation d'installation photovoltaïque ; toutes opérations se rapportant aux énergies renouvelables, et comprenant, sans valeur limitative, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de toute installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ; toutes opérations d'étude et de conception, de développement, de conduite de chantier, de réalisation et d'exécution, d'exploitation directe ou indirecte, de maintenance, de formation des hommes au maintien de l'entreprise pour les installations évoquées précédemment ou tous chantiers de toutes natures, ainsi que l'expertise pour le compte de tiers ; et la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou projets pouvant se rattacher à son objet notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, **DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et pour toute décision des associés dans les conditions légales et statutaires.

PRESIDENT : SAS RINA au capital de 1.590.000 euros, dont le siège social est BASTIA (20600) Immeuble « Le Béarn » Avenue de la Libération immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 492 170 212 représentée par Denis PIACENTINI demeurant 8 impasse des violettes, les collines 2, 20600 Furiani représentant permanent

COMITE STRATEGIQUE :

- La société VIVERIS MANAGEMENT Société par Actions Simplifiée au capital de 1.012.200 euros, dont le siège social est 6 Allées Turcat Méry - 13008 MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 432 544 773, représentée par Joelle SANTONI, demeurant 6 Allées Turcat Méry - 13008 MARSEILLE, représentant permanent

- Société RINA, société par actions simplifiée au capital de 1 590 000 euros, dont le siège social est BASTIA (20600) Immeuble « Le Béarn » Avenue de la Libération immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 492 170 212 représentée par Monsieur Denis PIACENTINI représentant permanent

- Jacques VITALI demeurant 479 rue Paradis - 13008 MARSEILLE

COMMISSAIRES AUX COMPTES :
- titulaire - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL (R.C.S. AJACCIO n°511 255 325) 15 Avenue Colonel Colonna D'Ornano 20000 AJACCIO.

- suppléant : Paul-André QUILICHINI domicilié 181 Marina di Fiori 20137 PORTO VECCHIO
RCS BASTIA

Pour avis,

49

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Biguglia en date du 29 novembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière **Dénomination** : **NOUNOU2**

Siège social : BIGUGLIA (Haute Corse) ZI de TRAGONE LOT 18

Objet : - L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, la gestion par location ou autrement et la mise en valeur de tous immeubles et biens immobiliers,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilés à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2000 euros

- **Montant des apports en numéraire** : 2.000 euros

- **Montant des apports en nature** : Néant

Gérance : Monsieur Cédric ANTONINI, demeurant à BIGUGLIA (Haute Corse) Lieudit CEPPE, CAMPO QUATRATO,

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

29

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à 20229 Piedicroce en date du 10 novembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **TRANSPORTS J-P.L.**

Siège social : 20229 PIEDICROCE (Haute Corse) CASA MORGANA

Objet : En tout pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation avec les tiers :

l'exécution de transports routiers, location de véhicule pour transports routiers de marchandises et généralement tous travaux de déménagement ou de transports routiers, l'achat, la vente, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 Euros

Gérance : Madame Nathalie, Paule VEISON, demeurant à 20229 PIEDICROCE (Haute Corse) CASA MORGANA

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, la gérance

03

MC RESTAURATION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : CHEMIN DE PEGURELLI

LIEU DIT PADURELLA

20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BONIFACIO du 16 novembre 2010, enregistré à la recette des impôts de PORTO VECCHIO le 22 novembre 2010, Bordereau 2010/406, Case 2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **MC RESTAURATION**

Siège social : CHEMIN DE PEGURELLI - LIEU DIT PADURELLA, 20169 BONIFACIO

Objet social : La restauration gastronomique à consommer sur place ou à emporter, l'organisation de toutes prestations de services en corrélation avec la restauration, prise en location gérance de tous fonds de commerce de restauration.

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros

Gérance : Mademoiselle Marie Christine LEON, demeurant CHEMIN DE PEGURELLI - LIEU DIT PADURELLA 20169 BONIFACIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORGIO du 22 Novembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SARL PO.DO.MA**

CAPITAL SOCIAL : 100.000 euros, divisé en 10.000 parts sociales de 10 euros chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées à la constitution,

SIEGE SOCIAL : 1875, Avenue de Borgo, 20290 Borgo

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la propriété (par voie d'apport ou autrement) et la gestion de toutes valeurs mobilières, parts sociales et droits sociaux en général) ; l'animation des sociétés dans lesquelles elle peut avoir des participations et la fourniture de prestations de services ; elle pourra se porter garante, sous quelque forme que ce soit, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle aurait une participation ;

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

GERANCE : Monsieur Paulu Francescu POLLI, demeurant Route du village, 20290 Borgo, a été nommé gérant pour une durée indéterminée,

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance

40

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2010 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée **DENOMINATION** : **SOLE IN CORSICA** **CAPITAL** : 300 euros

SIEGE : Immeuble « Le Béarn » Avenue de la Libération - BASTIA (20600)

OBJET : en France et à l'étranger :

- toutes opérations se rapportant au projet d'installation et d'exploitation d'installation photovoltaïque ; toutes opérations se rapportant aux énergies renouvelables, et comprenant, sans valeur limitative, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de toute installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ; toutes opérations d'étude et de conception, de développement, de conduite de chantier, de réalisation et d'exécution, d'exploitation directe ou indirecte, de maintenance, de formation des hommes au maintien de l'entreprise pour les installations évoquées précédemment ou tous chantiers de toutes natures, ainsi que l'expertise pour le compte de tiers ; et la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou projets pouvant se rattacher à son objet notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, **DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et pour toute décision des associés dans les conditions légales et statutaires.

PRESIDENT : SAS RINA au capital de 1 590.000 euros, dont le siège social est BASTIA (20600) Immeuble « Le Béarn » Avenue de la Libération immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 492 170 212 représentée par Denis PIACENTINI demeurant 8 impasse des violettes, les collines 2, 20600 Furiani représentant permanent

COMITE STRATEGIQUE :

- La société VIVERIS MANAGEMENT Société par Actions Simplifiée au capital de 1.012.200 euros, dont le siège social est 6 Allées Turcat Méry - 13008 MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 432 544 773, représentée par Joelle SANTONI, demeurant 6 allées Turcat Méry - 13008 MARSEILLE, représentant permanent

- Société RINA, société par actions simplifiée au capital de 1.590.000 euros, dont le siège social est BASTIA (20600) Immeuble « Le Béarn » Avenue de la Libération immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 492 170 212 représentée par Monsieur Denis PIACENTINI représentant permanent

- Jacques VITALI demeurant 479 rue Paradis - 13008 MARSEILLE

COMMISSAIRES AUX COMPTES :
- titulaire - COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL (R.C.S. AJACCIO n°511 255 325) 15 Avenue Colonel Colonna D'Ornano 20000 AJACCIO.

- suppléant : Paul-André QUILICHINI domicilié 181 Marina di Fiori 20137 PORTO VECCHIO
RCS BASTIA

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 août 2010, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : **SAS LUXIMO**

Durée : 99 ans

Siège social : Immeuble les Mouettes, Route de l'Ospedale, 20137 PORTO VECCHIO

Capital social : 1000 euros

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- l'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers - les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, pour le compte de tiers - les activités des agents fiduciaires en immobilier

Et plus généralement toutes opérations relevant des professions d'agents immobiliers et administrateurs de biens définies par l'article 1er, paragraphe 1° à 6°, de la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970,

Président : Madeleine FERRANDI, née le 25 décembre 1980, à Conca, demeurant 8 Place de Gaulle, Diamant 2, 20000 AJACCIO, de nationalité Française

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

CJ CONSULTANTS

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 40.000 euros

Siège : Zone Industrielle du Vazzio

Lot n°11 - BP 506 - 20189 AJACCIO Cedex 2
RCS : 439 696 212

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2010, l'assemblée générale extraordinaire :

A nommé :

- Monsieur Ludovic JEAN, demeurant 2 rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Christian JEAN.

- Monsieur Tony VAUZELLE, demeurant Les Jardins de Campo dell'Oro, 20090 Ajaccio, en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Ludovic JEAN.

A pris connaissance d'une modification de l'actionariat,

Les articles 7, 8 et 19 des statuts ont été modifiés, en conséquence.

Le Président,

LE GOULET MEDITERRANEO

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7500 euros

Siège de la liquidation : Quai Banda Del Ferro 20169 BONIFACIO
481 033 181 RCS Ajaccio

Suivant décisions du 11 octobre 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 11 octobre 2010 et sa mise en liquidation. M. Maurizio BALDINI demeurant Route de Santa Manza 20169 BONIFACIO a été nommé comme Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Quai Banda Del Ferro, 20169 BONIFACIO, adresse où toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention : RCS Ajaccio

Pour avis,

**AVIS DE MARCHÉ**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX

Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.

Courriel: contact@corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Objet du marché :

Analyse sur les questions fiscales et foncières et liées aux arrêtés Miot

Lieu d'exécution :

Caractéristiques principales :

Le titulaire devra particulièrement examiner les points suivants :

- Les transferts de compétences envisageables à la CTC en matière de droits de succession et de mutation et les modalités de ces transferts - Les modalités de répartition des droits fonciers au regard des principaux types de régimes et de réglementations foncière

- Etablir un descriptif des dispositions prévues dans les statuts de St Martin et St Barthélémy notamment, dans le cadre de la loi organique N° 2010-92 du 25 janvier 2010, permettant d'établir une distinction entre résidents et non résidents en matière de successions et autres droits et son éventuelle transposition à la Corse - Les propositions de modifications législatives pour permettre un meilleur rendement de la taxe sur les transports

- Et toute autre proposition qui apparait utile dans le cadre de la prestation.

Prestations divisées en lots :

Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 1 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire

Unité monétaire utilisée :

L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Candidature

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Le candidat devra justifier de son statut au regard de la loi du 31 Décembre 1971 réglementant la réalisation de consultations juridiques

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique (80 %)

Prix (20 %)

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :10S0343

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30-11-2010

Date limite de réception des offres : 14 Décembre 2010 à 16.00

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse

Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique Service Commande Publique

22, cours Grandval - BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX 1

Tél: 0495516477. Fax: 0495516621. Courriel: carine.cesari@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse Direction Juridique Service Commande Publique 22, cours Grandval - BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Tél: 0495516621. Courriel: carine.cesari@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Juridique Service Commande Publique 22, cours Grandval - BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Tél: 0495516477. Fax: 0495516621. Courriel: paule.pieri@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

ETUDE DE Me

Christian BERNARD

Notaire à 20100 Sartène

RESILIATION**LOCATION-GERANCE**

La location gérance d'un fonds de commerce de SNACK sis à Campomoro, 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO, «U SPUNTINU», inscrit au registre du commerce d'Ajaccio sous le N° 333 345 668, consentie par Mme Anne Louise Isabelle Marie LORENZI DE BRADI, épouse de Mr Jean Marie Charles BAPSERES, demeurant à 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO, à la SARL L'ENK, immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 497 590 026 par acte de Me BERNARD du 12 avril 2010, a pris fin le 31 octobre 2010.

Pour unique insertion, Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 26 octobre 2010, enregistré à RDI de Bastia le 30/11/2010, B° 2010/1258, case n°6, ext. 3154, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI MARIE**

Capital : 200 euros

Siège : Morsiglia, 20238 Morsiglia

Objet : La propriété, l'achat, l'administration ou l'exploitation par bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Durée : 99 années à/c de son immatriculation au RCS Bastia

Gérant : Mlle Pieralli Marina, demeurant, Morsiglia, 20238 Morsiglia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,
Le gérant.

B.V. CONSULTANT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 4000 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu dit Pozzaccio

20138 COTI CHIAVARI

495 275 067 RCS Ajaccio

L'AGO en date du 4 octobre 2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bernard VEYRE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio (Corse).

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LOCATV+**

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : PRADALE, Les 7 Ponts, Route d'Alata, 20090 Ajaccio

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'achat, la vente, la location de produits informatiques et technologiques, la location sans installation de téléviseurs, la location de bateaux pour la plaisance et plus généralement, toutes activités annexes ou connexes à celles ci-dessus énoncées.

Durée : 99 années

Capital : Six Mille euro

Gérance : Monsieur MANCINI Vincent, demeurant Immeuble Orazzi, Bât.A2, avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

République Française

Département de la Corse de Sud

Mairie de PILA CANALE - 20123

Téléphone : 04 95 24 22 24 - Télécopie : 04 95 24 22 24

AVIS AU PUBLIC**Enquêtes publiques de la Carte Communale
et du schéma d'assainissement**

La carte communale et le schéma d'assainissement de la Commune de PILA-CANALE sont en cours d'élaboration.

A cet effet, **Madame FERRARI Catherine** domiciliée villa Insemu, Résidence des Iles à AJACCIO, ayant pour profession, formatrice, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur.

Les enquêtes se dérouleront à la mairie, du 20 décembre 2010 au 18 janvier 2011, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie les 20 et 27 décembre 2010 et les 3, 10 et 18 janvier 2011 de 9 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.

Pendant la durée des enquêtes, les observations sur les projets de carte communale et schéma d'assainissement pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue des enquêtes

Le Maire,

République Française

Département de la Corse de Sud

Mairie de PILA CANALE - 20123

Téléphone : 04 95 24 22 24 - Télécopie : 04 95 24 22 24

ARRÊTE du MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PILA - CANALE,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R124-6,

Vu la loi n°83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête,

Vu l'ordonnance en date du 26 Octobre 2010 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Bastia désignant **Madame FERRARI Catherine** demeurant villa Insemu, Résidence des Iles, 20000 AJACCIO en qualité de Commissaire-Enquêteur.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à deux enquêtes publiques conjointes :

Une, sur l'élaboration de la carte communale de la Commune de PILA-CANALE, Une autre, sur l'élaboration du schéma d'assainissement de la Commune de PILA-CANALE,

ARTICLE 2 : Les enquêtes publiques se dérouleront durant 30 jours à compter du 20 Décembre 2010.

ARTICLE 3 : **Madame FERRARI** domiciliée à villa Insemu, Résidence des Iles, 20000 AJACCIO, exerçant la profession de formatrice a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif,

ARTICLE 4 : Les pièces des dossiers, ainsi que deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de PILA-CANALE, pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'élaboration de la carte communale et du schéma d'assainissement et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

ARTICLE 5 : Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire-enquêteur à la Mairie,

ARTICLE 6 : Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie les 20 et 27 décembre 2010, les 3, 10 et 1er janvier 2011, de 9h à midi et de 14h à 16 heures.

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai des enquêtes prévu à l'article 5, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la Commune de PILA-CANALE les dossiers avec ses rapports dans lesquels figurent ses conclusions motivées.

ARTICLE 8 : A l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie.

ARTICLE 9 : Une copie des rapports du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Corse du Sud

ARTICLE 10 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture des enquêtes sera publié quinze jours au moins avant le début de celles-ci et rappelé dans les huit premiers jours des enquêtes, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la **Commune de PILA-CANALE**.

ARTICLE 11 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corse du Sud.

Fait à PILA-CANALE,
Le 26/11/2010
Le Maire

**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE LA PORTA****CAPTAGE DE BARCARECCIA**

2ème insertion,

Le **Préfet de Haute-Corse**, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2010-280-0005 en date du 07 octobre 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de **LA PORTA**, avec établissement des périmètres de protection du captage sus visé.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de **LA PORTA**, pendant 19 jours du **lundi 29 novembre au vendredi 17 décembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur Dominique GALLONI D'ISTRIA, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- **Mairie de LA PORTA - 20237 La Porta**

* Lundi 29 novembre 2010 : de 9h à 12h

* Vendredi 17 décembre 2010 : de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de LA PORTA, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Corte

Pour le Préfet de la Haute-Corse,
Le Sous-Préfet de CORTE, Tony CONSTANT.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE CANAVAGGIA****ARRÊTÉ du 11 octobre 2010**

2ème parution,

La **commune de Canavaggia** chargée de l'élaboration de la carte communale informe la population qu'une enquête publique à lieu du lundi 29 novembre 2010 (inclus) au mercredi 29 décembre (inclus), concernant l'élaboration de la carte communale de la commune de Canavaggia.

M. Gilbert CHIARELLI, demeurant à la résidence « Mare e Orizzonte », bât A, appart. 3, à Saint-Florent (20217) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Bastia et assurera une permanence en mairie comme suit :

Mairie de Canavaggia, village de Canavaggia, 20235 Canavaggia

Lundi 29 novembre 2010 : L'après midi de 14 heures à 17 heures

Mercredi 29 décembre 2010 : L'après midi de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de l'élaboration de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Canavaggia, aux jours et heures d'ouvertures habituels des locaux. Elles peuvent également être adressées par écrit à la mairie ou au commissaire enquêteur.

COMMUNE D'ALGAJOLA**SERVITUDE DE PASSAGE DES PIETONS LE LONG
DU LITTORAL SUR LA TOTALITÉ DU LINÉAIRE CÔTIER
ENTRE LES LIMITES COMMUNALES
SUD (LUMIO) ET NORD (AREGNO)**

Conformément à l'article R 160-22 du Code de l'Urbanisme, le Préfet de la Haute-Corse informe le public que, par arrêté préfectoral n°2010321-0006, en date du 17 novembre 2010, le tracé de la servitude de passage des piétons le long du littoral, sur la totalité du linéaire côtier de la commune d'Algajola, entre les limites communales sud (Lumio), et nord (Aregno), a été approuvé.

P/le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer, Roger TAUZIN.

33

PAESOLU DI SANTA GIULIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 4573,47 euros
Siège : Lotissement Cala d'Oro
20137 Porto-Vecchio
320 343 114 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Suivant procès-verbal de l'AGE du 20/11/2010, il a été décidé :
De nommer en qualité de gérant M. Olivier Jean-Vincent, demeurant Domaine de Cala d'Oro, 20137 Porto-Vecchio, en remplacement de Mme Simiand Guylaine, épouse Olivieri, démissionnaire.
Mention au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

28

AVIS DE CESSIION DE BRANCHE D'ACTIVITE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 novembre 2010, enregistré au SIE de PORTO VECCHIO le 22 novembre 2010, Bordereau 2010/406, Case n°9, Ext.647

- La Société SANTA GIULIA SUD CORSE, SARL au capital de 90000 euros immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 311 795 272 et dont le siège social est à PORTO VECCHIO 20137 - Lieudit Santa Giulia, Représentée par son Gérant en exercice Monsieur Jean-Paul PANDOLFI.

A cédée à :

- La Société SUD CORSE HOTELLE-RIE, SA au capital de 363.000 euros immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°377 976 592 et dont le siège social est à PORTO VECCHIO 20137 - Baie de Santa Giulia, Représentée par son Président Directeur Général en exercice Monsieur André GOUR.

Une branche d'activité de résidence hôtelière de tourisme exploitée à PORTO VECCHIO 20137, Lieudit Santa Giulia.

La dite branche d'activité comprenant :
- La clientèle et l'achalandage y attachés,

- Le fichier de la clientèle.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2010.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 700.000 euros (sept cent mille euros) s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels. Pour les oppositions, il est fait élection de domicile au siège social du cédant soit à PORTO VECCHIO 20137 - Lieudit Santa Giulia pour la validité et chez Maître Bernard GRAPIN - Centre d'Affaires du MIN - 135, Avenue Pierre Sémard, 84000 AVIGNON pour la correspondance.

Pour insertion,

43

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Date : 08 novembre 2010
Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

Tribunal de Grande Instance de Bastia
Nom : Daire
Prénom : Dominique
Forme : Libérale
Activité : Infirmerie
Adresse : I Certali, Bt. B, Bd Pierre Pasquini, 20220 Ile-Rousse

Notre Site Internet :
www.corse-information.info

21

SCI VERODI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Chemin de Vétrice,
Chemin de Monserato,
Route de Saint Florent (20200) Bastia
N° SIREN : 398 381 459 RCS Bastia

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale du 25 novembre 2010, enregistré à la Recette divisionnaire de BASTIA, le 26/11/2010 Bordereau n°2010/1248 Case n° 12, les associés de la SCI VERODI ont décidés de nommer un nouveau gérant et de modifier les statuts de la Société, suite au décès de Monsieur LEONCINI Denis.

Nouveau Gérant :

Madame FORINI Marie-Louise veuve LEONCINI, gérante et associée pour une durée indéterminée, née le 09 décembre 1948 à BASTIA, de nationalité française et domiciliée 48, Chemin Vétrice, Route de Saint Florent.

Pour avis,
La gérance.

26

GIE EUROTEL

Groupement D'Intérêt Economique
Au capital de 1500 euros
Siège social : Avenue du Commandant
Gérard Marche - 20260 Calvi (Corse)
352 312 383 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2008, il résulte que :

- La durée du GIE EUROTEL qui était initialement fixée à 20 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bastia a été prorogée de 20 années.
En conséquence, la société prendra fin le 31/12/2028.

L'objet social de la société a été modifié aux activités suivantes : La réalisation de toute opération destinée à favoriser l'exploitation des entreprises adhérentes dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

Le reste de l'article est sans changement. En conséquence, les articles 3 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal

24

DISTRIMARQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue Paul Giacobbi
20600 Bastia
389 149 030 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 9 novembre 2010, la société CD, société anonyme au capital de 2.078.020,98 euros, dont le siège social est à Furiani (Haute-Corse), Centre Commercial La Rocate, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia, sous le numéro 344 280 136,

A, en sa qualité d'associée unique de la société DISTRIMARQUE, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société DISTRIMARQUE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

51

Maître **Marthe POGGI**, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "**Maître Marthe POGGI, Notaire Associé,**

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

Acte de Marthe Poggi, notaire à Bastia, en date du 24 novembre 2010, enregistré au service des impôts de CDI de Bastia, Quartier Recipello, le 25 novembre 2010, bordereau n°2010/245, case n°2, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE :
Par : La Société dénommée "ELECTRICITE ELECTRONIQUE AUTOMATISME-MEDICAL", (E.E.A.M), Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, ayant son siège social à Bastia (Haute-Corse), 13, Avenue Emile Sari, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse), sous le numéro 400 715 298.

Au profit de : La Société dénommée "EEA CORSE MEDICAL", Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à Bastia (Haute-Corse), 13, Avenue Emile Sari, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse), sous le numéro 525 299 145.

D'un fonds de commerce :
Commune de BASTIA (Haute-Corse) :

Un fonds de commerce de négoce et location de tous matériels, équipements et fournitures à caractère médical et paramédical et service après vente afférent sis et exploité sur ladite commune, 13, Avenue Emile Sari, pour l'exploitation duquel le **CEDANT**, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse), sous le numéro 400 715 298.

Comprenant :

a) Les éléments incorporels suivants :

- L'enseigne,
- La clientèle,

- Le droit pour le temps qui reste à courir au bail et portant sur les locaux où le fonds de commerce cédé est exploité,

b) Les éléments corporels suivants :
Les matériels, mobiliers, agencements, et installation dudit fonds, à l'exception du véhicule utilitaire,
A l'exclusion de toutes marchandises ou matières premières.

Prix : Cent quinze mille euros (115.000 euros)

Entrée en jouissance : 1er décembre 2010
Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au BODACC.

Pour insertion, Le notaire.

07

SCI VIGNACCE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège : Place de l'Ormeau Chez Mlle Filippini
20220 Algajola (Corse)
419 580 865 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia, bordereau 2010/1248, case 1, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 15/11/2010, de Algajola (Corse) Place de l'Ormeau, chez Mlle Filippini, à, **Ldt Vignacce, RN 197, 20260 Lumio.**

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Algajola, (Corse), Place de l'Ormeau, chez Mlle Filippini.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé Ldt Vignacce, RN 197, 20260 Lumio
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

41

SA BALANEA

Société Anonyme
Au capital de 39.026.95 euros
Siège social : 5 rue Clémenceau
20260 Calvi (Corse)
315 336 347 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2010, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles ci-après :

Forme : Société par actions simplifiée
Agrément : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.
Nouveaux organes de direction :

Président :
- Monsieur PHILIPPE CECCALDI, demeurant à 20260 Calvi (Corse), Pointe Saint François,

Suppressions des mandats des commissaires aux comptes : SARL GECL commissaire aux comptes titulaire ; Monsieur André AGOSTINI commissaire aux comptes suppléant ;
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

32

MARINA DI SANTA GIULIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 53.357,16 euros
Siège : Marina di Santa Giulia
20137 Porto-Vecchio
307 524 496 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Suivant procès-verbal de l'AGE du 20/11/2010, il a été décidé :
De nommer en qualité de gérant M. Olivier Jean-Vincent, demeurant Domaine de Cala d'Oro, 20137 Porto-Vecchio, en remplacement de Mme Simiand Guylaine, épouse Olivieri, démissionnaire.
Mention au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

23

TRIANON CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital variable initial 5.000 euros
Siège Résidence Parc imperial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
R.C.S : Ajaccio B 509 504 254

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une décision collective en date du 15 novembre 2010, Monsieur Bruno SERVAS, a été nommé gérant de la société **TRIANON CONSEIL**, SARL au capital variable initial 5.000 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 509504254, à compter du 15 novembre 2010 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Antony PERRINO, gérant démissionnaire, ayant cessé ses fonctions à la même date.

En conséquence, l'article 14 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne rédaction :

« Le premier gérant est Monsieur Antony PERRINO, qui accepte, pour une durée indéterminée. »

Nouvelle rédaction :

« Aux termes d'une décision collective en date du 15 novembre 2010, Monsieur Bruno SERVAS a été nommé gérant pour une durée indéterminée. »

Pour avis, Le gérant

SOCIETE GORGERI MANGONI

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 60.000 Francs
(9.146,94 euros)
Siège Social : Col d'Aspretto
20090 - Ajaccio
R.C.S Ajaccio : B 321 579 377

Suivant délibérations du 18 octobre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de nommer aux fonctions de Gérant, sans détermination de durée à compter dudit jour, en remplacement de Madame FRATICELLI Marie Josette, démissionnaire, Monsieur MANFREDI Michel, demeurant à BORGIO (Haute Corse), Résidence Les Chênes.

Pour avis, la gérance.

"MONDOSPORT"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Centre Commercial "I Candilelli"
20166 Porticcio
RCS Ajaccio : 491 848 818

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2010, il résulte que :
L'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis, le gérant associé,
Monsieur Salducci Patrick.

UNIQUE INSERTION

Suivant acte SSP en date à AJACCIO (20090) du 18 octobre 2010, enregistré à AJACCIO RD, le 29 novembre 2010, bordereau 2010/842, case n° 7, il a été procédé à la résiliation amiable anticipée, à compter dudit jour, du contrat de location-gérance liant la société de fait GORGERI MANGONI, société de fait connue sous le nom Paul GORGERI, dont le siège est situé à AJACCIO (20090), Quartier Les Salines, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro A 302 704 382, à la "SOCIETE GORGERI-MANGONI", société à responsabilité limitée au capital de 9.146,94 euros, dont le siège social est à AJACCIO (20090), Col d'Aspretto, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro B 321 579 377 relativement au fonds de commerce de "Matériaux de construction" dont elle est propriétaire à AJACCIO (20090), Col d'Aspretto.

Suivant acte SSP en date à AJACCIO (20090) du 18 octobre 2010, enregistré à AJACCIO RD, le 29 novembre 2010, bordereau 2010/842, case n°8, la société de fait GORGERI MANGONI, connue sous le nom Paul GORGERI, a cédé à la SARL SOCIETE GORGERI-MANGONI", le fonds de commerce de "Matériaux de construction" lui appartenant sis à AJACCIO (20090), Col d'Aspretto, moyennant le prix principal de 50.000 Euros s'appliquant
- aux éléments incorporels pour 46.000 Euros,
- aux éléments corporels pour 4.000 Euros

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 18 octobre 2010
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet de la Société Civile Professionnelle d'Avocats dénommée "S.C.P. LENTALI - PIETRI - DUCOS", à AJACCIO (20000) 60, Cours Napoléon, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat - Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi, 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
Sur la commune de LURI (Haute-Corse) ;

Dans une maison d'habitation, élevée d'un rez-de-chaussée, de trois étages, grenier, sous toiture sise sur une parcelle cadastrée Section I n°938 au Lieu-dit Corso, les lots suivants :

- **Lot numéro TROIS** : Un appartement au 3ème étage ;

- **Lot numéro QUATRE** : Tout le grenier du côté est ;

Occupation : Biens occupés par la propriétaire.

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia (Haute-Corse).

Le Jeudi 13 Janvier 2011 à 11 Heures

Mise à prix :

Lot Unique : Dix mille euros (10.000 euros).

Visite : Le Vendredi 07 janvier 2011 de 11 à 12 heures.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia sous le n° 10/00014.

COMMUNE DE CROCE

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

**Marché des services passés sous forme de procédure adaptée
(Article 28 du Code des Marchés Publics)**

Identificateur de l'organisme qui passe le marché :

Commune de CROCE - 20237

Objet du marché : Revêtement chemin communal vers "maison FOURMY", en béton fibré

Longueur : 230 mètres

Largeur : 3,20 mètres

Critères de sélection des offres :

1 : Prix

2 : Délai

Date limite de remise des offres : 26 Décembre 2010 à la Mairie de CROCE

Renseignements :

* Mairie de CROCE : Le vendredi de 14h à 17h

Tél : 04 95 39 27 52

Fax : 04 95 39 20 45

Date d'envoi : 24 novembre 2010

Le Maire,
Marie STRA.

SARL "DEPÔT CORSE INDUSTRIE AUTOMOBILE"

Société en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Rond Point de Montessoro
20600 Bastia
RCS Bastia 432 391 472

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2010, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé en qualité de liquidateur : M. Patarozzi Alain, Joseph, demeurant, Lot Santa Lucia, n°23, Tintorajo, 20600 Furiani, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**
TEL : 04 95 32 04 40

JBC INVESTISSEMENTS

Société Anonyme
Au capital de 38.112,25 euros
Siège social : Place Christophe Colomb
20260 Calvi (Corse)
383 949 229 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2010, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles ci-après :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **J.B.C INVESTISSEMENTS**

Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

Nouveaux organes de direction :

Président :

- Monsieur PHILIPPE CECCALDI, demeurant à Calvi (Corse), Pointe St François.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 01 décembre 2010, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

* **Forme** : Société à Responsabilité Limitée

* **Dénomination Sociale** : **PERETTI TRAVAUX SPECIAUX HAUTE CORSE**

* **Enseigne** : **P-T-S-HC**

* **Capital variable** : Dix mille euros (10.000 euros) divisés en cent (100) parts de cent (100) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

* **Siège social** : Z-A de Porette - 20250 CORTE

* **Objet social** : Travaux spéciaux et acrobatiques - Bâtiment et travaux publics - Travaux de sécurité routière.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières ou financières y compris la prise de participations ou d'intérêts dans toute entreprise, en France ou à l'étranger, de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

* **Durée** : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

* **Apports en numéraire** : 9000 euros

* **Apports en nature** : 1000 euros

* **Gérant** : Monsieur PERETTI Jean Louis, demeurant : Poggio - SAINTE LUCIE DE TALLANO 20112

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour insertion,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Corinne Fouquet-Antoniotti, Officier Public, Notaire associé à Ville de Pietrabugno (Haute-Corse), le 26 novembre 2010, enregistré à Bastia le 29 novembre 2010, bordereau 2010/1257, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : **"SCI MADERO"**

Siège : Santa Maria di Lota (20200), Miomo, Lieu-dit "E Piane" n°10, c/o Monsieur et Madame Alain Mamelli

Objet : "L'acquisition, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 2000 euros

Capital : 2000 euros, divisé en 100 parts sociales de 20 euros chacune

Gérance : Mme Caroline Anne Catherine Mamelli, demeurant à Londres (Royaume Uni), Flat 16, 22 Westland Place

Cession de parts : Libre entre associé et leurs descendants

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Le Notaire.

ABONNEZ-

VOUS

**A "L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"**

6 MOIS = 32 euros

I SISCHESI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Pieve - 20233 Sisco

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sisco, du 15.11.2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **I SISCHESI**

Siège : Pieve, 20233 Sisco

Objet : Fabrication et vente de biscuits secs, gâteaux, glaces, nougats, confitures, confiseries, chocolats et pains
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Gérance : Mme Villoresi Muriel née Antonini

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
La gérance.

J.M.L.

SARL au capital de 7500 euros
Siège : Lotissement Pasqualini
Lieu-dit Vergale - 20290 Lucciana
RCS Bastia : 484 228 051

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2010, l'AGE des associés de la Société à Responsabilité Limitée J.M.L. a décidé de transférer le siège social du 11, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia, au **Lotissement Pasqualini, Lieu-dit Vergale, 20290 Lucciana**, à compter du 01/11/2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La gérance,

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**JUGEMENT DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**

Date : 08 novembre 2010
Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

Tribunal de Grande Instance de Bastia

Forme : Profession libérale

Nom : Borel-Leandri

Prénom : Jean-Marie

Activité : Architecte

Adresse : Résidence Guasco, Rue de l'Evêchée, Citadelle, 20200 Bastia

LE GOULET MEDITERRANEO

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 7500 euros
Siège de la liquidation : Quai Banda Del Ferro
20169 BONIFACIO - 481 033 181 RCS Ajaccio

Suivant décisions du 15 octobre 2010, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention : RCS Ajaccio

Pour avis,

COMMUNE DE MOÏTA**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**
COMMUNE DE MOÏTA.

2) PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée ouverte pour un Marché de Services, en application des articles 26.II, 28, 40.III du Code des Marchés Publics.

3) OBJET DU MARCHÉ : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

4) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- * Diagnostic du réseau, y/c mesures de débits hiver/été
- * Modélisation du réseau et adéquations besoins/ressources
- * Solutions de restructuration du réseau et programme des travaux

5) EXAMEN DES CANDIDATURES :

Composition du dossier de candidature :

- Lettre de candidature (DC1) ;
- Déclaration du candidat (DC2) ;
- Attestations d'assurance civile et décennale ;
- Attestations fiscales et sociales ;
- Un dossier présentant les capacités professionnelles, techniques et matériels des candidats, ainsi que la liste des références pour des prestations similaires, des 3 dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public (sauf entreprise de création récente).

6) RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Le DCE est en libre téléchargement sur la plateforme de dématérialisation www.kle-koon.fr

7) RECEPTION DES PLIS :

Les candidatures et les offres devront parvenir avant le Lundi 03 Janvier 2011 à 12h00, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de MOÏTA
En Mairie
20 270 MOÏTA

8) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Informations auprès du Cabinet C.BERNARDINI : Tél : 04 95 33 85 68

9) INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

10) DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Le 30/11/2010.**COMMUNE D'OLETTA****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie d'OLETTA, Oletta, 20232 Oletta

Objet du marché : Achat d'un véhicule benne transporteur d'occasion

Critères d'attributions retenus : Valeur technique : l'ensemble des caractéristiques techniques demandées dans la fiche technique du véhicule et la garantie proposée (40%)

Prix (40%)

Délais de livraison du véhicule (20%)

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché : SARL RP LOCOMOTION

1500 Chemains du Canebas

83320 Carqueiranne

Titulaire du marché : SARL RP LOCOMOTION

Date d'attribution : 26 octobre 2010

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 novembre 2010

DI RUSSO & Associés

Société d'Avocats
62, rue Sainte - 13001 Marseille

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2010 de la Société TRANSMAVIN, Société Anonyme au capital de 141.984 euros, dont le siège social est à Linguizzetta, 20230, Route Nationale Bravone, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 071 807 051, il a été décidé :

- de renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, la Société KPMG, SA, dont le siège est à Levallois Perret, 92300, 2b rue de Villiers, pour une durée de six exercices ;
- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, la Société KPMG Audit Sud-Ouest, dont le siège est à Paris La Défense 92939 Puteau, 3, Cours du Triangle, Immeuble Le Palatin, en remplacement de Monsieur Guy Andre, pour une durée de six exercices. Les formalités seront effectuées au Registre du Commerce de Bastia.

Pour avis,

TONIBOIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Lieu-dit Casaccia
Chemin de Carditelli - 20129 Bastelicaccia
RCS Ajaccio : 484 220 223

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2010, il résulte que :

Le siège social a été transféré à l'adresse suivante : Pont du Ricanto, Route du Vazzino, 20090 Ajaccio, à compter du 23 novembre 2010.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé sis : Lieu-dit Casaccia, Chemin de Carditelli, 20129 Bastelicaccia

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé sis : Pont du Ricanto, Route du Vazzino, 20090 Ajaccio
Mention sera faite au RCS Ajaccio

Pour avis,

Monsieur TONIN Dominique,
Associé gérant.

LEVA

SARL au capital de 72.120 euros
Siège : Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia - RCS Ajaccio : 422 128 884

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2010, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "Négociant vinificateur", et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La gérance,

FIDAL

Société d'Avocats
11, rue Longchamp - Nice

CONSTITUTION SARL

Suivant acte SSP en date à Bastia du 23/11/2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, dénommée "ACT", au capital de 30.000 euros, ayant son siège social à 20600 Bastia, Zone Industrielle RN 193.

- **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS Bastia ;

- **Objet** : L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de participations dans toutes sociétés industrielles, commerciales et civiles. La fourniture de prestations de services aux filiales.

- **Gérante** : Mademoiselle Agnès Quilici, demeurant Immeuble Castageniccia, Chemin Agliani, 20600 Bastia, nommée pour une durée illimitée.

RCS : Bastia

Pour avis,

CHANGEMENT DE NOM

M. MENDES DA COSTA Carlos, né le 18/06/1992 à Cagnes Sur Mer, demeurant, Route d'Agliani, 20600 Bastia, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de **PAOLI-DA COSTA**.

A fin de s'appeler à l'avenir :

* **PAOLI DA COSTA** Carlos.

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Par décision en date du 30 novembre 2010, de l'associé unique de la Société A.L.V.M, SARL au capital de 200 euros, dont le siège social est à Conca (20135), U Casteddu, 523 240 224 RCS Ajaccio, il a été décidé et réalisé une augmentation du capital social de 9800 euros, par apport en numéraire, pour le porter de 200 euros à 10.000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le gérant.

SOCIETE CIVILE**FIGARELLA**

Société Civile Immobilière
Au capital de 76.225 euros
Siège : Chemin des Plages - 20110 Propriano
322 993 866 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23/08/2010, il résulte que :

Mme Claire Peretti épouse Etienvent, demeurant, à, 2, Boulevard Rivet, 13008 Marseille, a été nommée à compter du 1er septembre 2010 cogérante au côté de Mme Jeanne Peretti.

Pour avis,



68

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : Collectivité Territoriale de Corse,
Direction du Domaine - 22, cours Grandval - B.P. 215,
à l'attention de M. le Président du Conseil exécutif,
F-20187 Ajaccio - Contact : Marie-Laure Montaz-Rosset, Cedex 1.
Tél. (+33) 4 95 51 64 64. Fax (+33) 4 95 51 67 80.
E-mail : marie-laure.montaz-rosset@ct-corse.fr.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Point(s) de contact susmentionné(s).

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

OBJET DU MARCHÉ

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

gardiennage des bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse.

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de service : n°23.

Lieu principal de prestation : hôtel de région, 20187 Ajaccio.

Code NUTS FR83.

L'avis implique : L'établissement d'un accord-cadre.

Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : Duré en mois : 48.

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre :

Fourchette : entre 800.000 et 3.200.000 euros.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : montant minimum annuel : 200.000 euros (H.T.) - montant maximum annuel 800.000 euros (H.T.).

Durée du marché : 12 mois à compter du 01-06-2011.

Il est reconductible 3 fois, par période de 12 Mois, pour une durée maximale de 48 Mois.

Les prestations seront exécutées à compter du 01-06-2011.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

les prestations de gardiennage à exécuter concernent l'hôtel de Région, sis 22 Cours Grandval à Ajaccio.

La collectivité territoriale de corse pourra modifier le périmètre d'intervention par adjonction d'autres sites en tant que de besoin.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 79713000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non.

Division en lots :

Division en lots : Non.

Des variantes seront prises en considération : Non.

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Quantité ou étendue globale :

montant minimum : 800.000 euros (H.T.) - montant maximum : 3.200.000euros (H.T.).

Options : Oui.

Description de ces options : marché reconductible 3 fois, par période de 12 Mois, pour une durée maximale de 48 Mois.

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

A compter du : 1.e.r juin 2011. Jusqu'au : 1.e.r juin 2012.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds propres de la collectivité, Budget Fonctionnement : Chapitre 930 Article 6282. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours. Avance accordée (art. 87 du Cmp).

Prix unitaire. Prix fermes la 1ère année puis révisables annuellement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- imprimés Dc1 et Dc2

- pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

- autorisation administrative

- attestations et déclarations sur l'honneur (cf. art. 43 à 45 du Cmp).

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies - Effectifs du candidat et personnel d'encadrement

- liste des principaux services fournis

- déclaration indiquant l'outillage, matériel et équipement technique.

CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

La prestation est réservée à une profession particulière : Oui.

Loi 83-629 du 12 juillet 1983 ou présentation de références équivalentes.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

PROCEDURE

TYPE DE PROCÉDURE

Type de procédure : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 60.

2. prix. Pondération : 40.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 11 janvier 2011 - 16:00.

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

11 janvier 2011 - 16:00.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Duré en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : 13 janvier 2011 - 14:30.

Lieu : hôtel de Région - ajaccio.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : oui.

membres de la commission d'appel d'offres désignés par délibération de l'assemblée de Corse n° 10/052 en date du 20 avril 2010.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

AUTRES INFORMATIONS :

Le critère "valeur technique" sera apprécié au regard :

- du nombre et de la qualification des moyens humains du candidat affectés à l'exécution des prestations (coef. 20%),

- des processus internes de la société concernant notamment la surveillance de nuit (art. 2.8 du Cctp) et le remplacement en cas d'absence de personnel (art. 3.1 du Cctp) (coef. 20%)

- du plan de formation initiale et continue tel qu'indiqué aux articles 3.3.1 et 3.3.3 du CCTP (coef. 10%),

- du plan qualité proposé tel qu'indiqué à l'article 2.9 du CCTP (coef. 10%).

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de la Collectivité.

Le délai d'exécution des prestations sera fixé dans chaque bon de commande. Sauf urgence, ces bons seront transmis 48 heures à l'avance au prestataire de service.

Le type d'accord-cadre retenu est un marché à bons de commande (art.77 du CMP)

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 1er décembre 2010.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - F-20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande publique,

22 Cours Grandval B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 1er décembre 2010.

45

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Date : 08 novembre 2010

Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

Tribunal de Grande Instance de Bastia

Forme : Association

Dénomination : BASTIA GOLF CLUB

Activité : Pratique du Golf

Adresse : Résidence Guasco, Rue de l'Évêché, Citadelle, 20200 Bastia

Nom du représentant légal : Monsieur Lucien Natali, demeurant, 25, bis rue du Massone, 20200 Pietranera

53

A CASA CORSA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000 euros

Siège social : Lieudit Querciole - Macchione

20213 SORBO OCAGNANO

RCS Bastia : 452 007 321

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 04.11.2010, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 04.11.2010.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia,

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis, Le liquidateur

20

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

Le contrat de location-gérance consenti suivant acte s.s.p. en date du 10 Décembre 2007, pour 23 mois à compter du 1er Janvier 2008 par Monsieur Claude VENTIMILA Loueur, demeurant à AJACCIO 20000 - Résidence La Pietra - Les Collines du Salaro à la Société U FORNU DI BUCUGNA - S.A.RL, au capital de 1000 euros Quartier Coletta - 20136 BOCOGNANO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° B 501 752 158, est venu à expiration le 30 Novembre 2010 après résiliation par lettre recommandée avec accusé réception, adressée par le preneur au bailleur le 23 Juillet 2010.

Pour avis,

44

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Date : 08 novembre 2010

Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

Tribunal de Grande Instance de Bastia

Dénomination : SCI Saint Martin

Forme : Société Civile

Activité : L'acquisition du ou des terrains

Adresse : Lot Les Collines, Allée des Fauvettes, 20620 Biguglia

Identificateur du débiteur : Pierre Pasqualini, dt Lot Les Collines, Allée des Fauvettes, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 29 novembre 2010, il a été constitué la Société Civile suivante :

Dénomination : FIAMMA
Siège : 18, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.
Durée : 99 ans
Objet : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir.
Capital social : 100,00 euros
Gérant : M. Matthieu PAOLI, demeurant 18, Cours Napoléon 20000 Ajaccio
Immatriculation au RCS de : AJACCIO (20000)

L.R.R.H

24, route du Cap - 20200 Ville di Pietrabugno

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : L.R.R.H
Capital : 1000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : 24, route du Cap, 20200 Ville di Pietrabugno
Objet : Le conseil ne relevant pas d'une activité réglementée, l'audit, le management, la restructuration, la communication, visant tous les domaines de l'entreprise et du particulier
Durée : 99 années à compter du 1er décembre 2010
Gérant : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2010 à Bastia, Matthieu Mazet, a été désigné comme gérant statutaire pour une durée indéterminée
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,

A CASA CORSA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 8.000 euros
 Siège social : Lieudit Querciolo - Macchione
 20213 SORBO OCAGNANO
 RCS Bastia 452 007 321

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04.11.2010, il résulte que :
 Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 04.11.2010 et sa mise en liquidation, l'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. ROCHESANI Pierre, demeurant Lieudit Querciolo Macchione, 20213 SORBO OCAGNANO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
 Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Querciolo Macchione, 20213 SORBO OCAGNANO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.
 Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis, Le gérant

Notre Site Internet :
www.corse-information.info

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
 Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

08

Par jugement en date du 23/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Giuntini Maçonnerie (SARL)
 Hameau de Praoli
 Villa n°2 - 20220 Aregno

Activité : Maçonnerie générale
RCS Bastia : B 504 621 665, 2008 B 264
Juge commissaire :
 M. Jean-Baptiste Antonini
Juge commissaire suppléant :
 M. Michel Leoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

09

Par jugement en date du 23/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Groche Jérôme Marie Pierre
 2, rue Conventionnel Salicetti
 "La Malle a Pull" - 20200 Bastia

Activité : Vente de prêt à porter, hommes et femmes
RCS Bastia : A 322 168 576, 81 A 247

Juge commissaire :
 M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant :
 M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

10

Par jugement en date du 23/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Corsica Evasion (SARL)
 Lieu-dit Lustincone - RN 193
 20620 Biguglia

Activité : Mécanique générale de voitures et motos (Loueur de fonds)
RCS Bastia : B 500 492 186, 2007 B 414

Juge commissaire :
 M. Philippe Marchioni
Juge commissaire suppléant :
 M. Pierre Ersas

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

11

Par jugement en date du 23/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

SARL "V.M.G.L."
 Route de la Marana - Pineto
 "Les Boucaniers" - 20620 Biguglia

Activité : Restaurant (Grande Restauration) : Débit de boissons
RCS Bastia : B 450 240 825, 2003 B 213
Juge commissaire :

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°84, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", n°6339, du 19 novembre 2010, concernant la constitution de la Société BTP2B TERRASSEMENT + MACONNERIE.

Il y a lieu d'ajouter ces modifications :
 * **Objet :** Travaux publics ou privés de construction et/ou de rénovation, projections peinture, façades, aménagements tant intérieurs qu'extérieurs....
 * **Date de l'acte SSP :** 13 novembre 2010 au lieu du 22 janvier 2009.

Pour avis, le gérant.

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :
 Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

12

Par jugement en date du 23/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL Solaire Service Assistance Rapide (SARL) - 13, Chemin du Cercle
 20200 Pietranera

Activité : Vente et pose de matériel solaire - Installation électrique
RCS Bastia : B 502 913 866, 2008 B 99

Une procédure de redressement judiciaire
Juge commissaire :
 M. Jean Guglielmacchi

Juge commissaire suppléant :
 M. Ange Louis Guidi
Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

13

Par jugement en date du 23/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL Sud Energie (SARL)
 RN 193 - 20290 Borgo

Activité : Vente de matériels d'énergie renouvelable
RCS Bastia : B 497 843 623, 2007 B 210

Une procédure de redressement judiciaire
Juge commissaire :
 M. Jean Guglielmacchi

Juge commissaire suppléant :
 M. Ange Louis Guidi
Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

14

Par jugement en date du 23/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Société Immobilière Balbi "SIB" SARL
 24, Rte du Cap - 20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Promotion - Marchand de biens
RCS Bastia : B 403 203 441, 2003 B 165

Une procédure de redressement judiciaire
Juge commissaire :
 M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :
 M. OAP Grimaldi
Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
 SCP NAPPI-CASANOVA,
 Greffiers Associés

Suivant acte SSP en date du 29/11/2010, Bighelli Ange-Paul, lieu-dit Puntichju, RN 198, 20230 Santa Lucia di Moriani a confié en location gérance à : SARL A STELLA, Lieu-dit Scalu, 20230 Santa Lucia di Moriani, Bastia 445 092 414, son fonds de commerce de : Hôtel bar, restaurant.
 Sis et exploité RN 198, 20230 Santa Lucia di Moriani.

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 01/12/2010 pour se terminer le 30/11/2013, renouvelable par tacite reconduction.

Maître **Marthe POGGI**, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société
 "Maître Marthe POGGI,

Notaire Associé,

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

Suivant acte reçu par Maître Marthe Poggi, notaire à Bastia, les 25 et 26 novembre 2010, enregistré à la recette divisionnaire de Bastia le 30 novembre 2010, N°2010/1261, case n°3, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : C2A
Siège : Biguglia (Haute-Corse), Lieu-dit "Paluro", 20620

Durée : Quatre vingt dix neuf ans (99 ans)

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ;

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ;

- Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société ;

Capital : Trois cents euros (300 euros)
Apports en numéraire : Trois cent euros (300 euros)

Gérant : Monsieur François Marie Cruciani
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,
 Me Marthe POGGI, Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : "S.M.L"

Capital : 400,00 euros
Siège : Chez M. Bruneau Sébastien, Route de Calvi, Ponte Leccia (20218)

Objet : L'achat, la vente, la construction et la location de tous biens immobiliers en France. Et, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 400,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'Agence Société Générale de CORTE 20250.

Gérance : Monsieur Bruneau Sébastien, né le 12 août 1981 à Bastia (2B), demeurant Route de Calvi, à Ponte Leccia, 20218 Haute-Corse, est nommé premier gérant

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

L'INFORMATEUR**CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

Championnat d'Europe de Cross, à ALBUFEIRA au Portugal, le 12 décembre 2010

Mourad Amdouni, en pôle position

L'espoir bastiais, l'international Mourad Amdouni, 22 ans, retenu, en Equipe de France «Sénior», pour représenter la France aux prochains Championnats d'Europe de Cross, à Albufeira, au Portugal, le Dimanche 12 décembre 2010, sera le benjamin de cette équipe.

Pour la 5^{ème} sélection internationale chez les «A», **Mourad Amdouni**, recordman d'Europe Espoir du 3000m, Champion d'Europe du 5000m Junior à Hengeo et de Cross à Toro, demi-finaliste aux Championnats du Monde à Berlin et 3^{ème} du Meeting de la Golden League au stade de France à Saint-Denis, sur 3000m derrière Bekele et Bernard Lagat, plusieurs fois Champion de France, en Cadet, en Junior et en Espoir (Cross et piste), abordera la course à Albufeira, en pleine confiance et il faut le souhaiter, en possession de tous ses moyens. **Mourad** a connu, la saison écoulée, une baisse de régime consécutive à des problèmes de santé, aggravés par un long moment de doute et d'errance, dus entre autres, à diverses pressions extérieures, mal maîtrisées.

Au point qu'après les Championnats de France sur Piste à Valence, **Mourad** à mis un terme à sa saison, se rangeant aux recommandations de son président de club, en accord avec son entraîneur. Sa non-participation aux Championnats d'Europe, à Barcelone, était le prix à payer pour une remise en cause qui, aujourd'hui, s'avère payante. Il faut savoir s'arrêter pour mieux repartir. C'est ce que **Mourad** à finalement compris en juillet 2010.

Les leçons tirées, **Mourad** a pu repartir sur des bases environnementales mieux établies, avec la mise en place autour de lui d'une équipe technique, médicale et juridique susceptible de lui apporter la tranquillité, l'assurance qu'un athlète de haut-niveau doit avoir pour se préparer dans les meilleures conditions.

Agent de la Communauté d'Agglomération de Bastia, **Mourad** dispose, désormais, de tous les atouts pour aller de l'avant ! L'athlète bastiais a gagné en maturité psychologique. Son talent peut désormais s'exprimer !

L'avenir, lui appartient.



Mourad à Allonnes, déterminé et accrocheur...

● **Dimanche 5 décembre 2010**

Déplacement à **Lecci de Porto-Vecchio** pour le **Cross du COLT** : le car mis à la disposition des athlètes partira à 8h du **Palais de Justice**, à **Bastia**, avec les arrêts habituels demandés, le long du trajet. Les athlètes doivent confirmer leur participation auprès du club, avant le samedi 4 décembre, 12h00, en précisant s'ils prendront le car ou se déplaceront avec le véhicule familial.

● **Nadia Amdouni** est de retour pour un mois en **Corse** après de longs mois d'absence, pour des raisons professionnelles, sans pour autant s'être déconnectée des choses de l'athlétisme et de la vie de l'**A.J.Bastia**.

Sitôt arrivée, **Nadia** a retrouvé la piste du **Complexe Sportif de Montesoro** où elle s'est mise à la disposition de l'équipe technique. Bravo et merci à **Nadia**, toujours aussi fringante et dotée d'un dynamisme communicatif.

● **Nos Deuils**

Avec grande tristesse nous nous associons à la peine de la famille de notre ami **Ange Franceschi** dont l'épouse, **Pascale**, née **Jochum**, a eu la douleur de voir s'en aller vers la **maison du Père**, sa maman, **Madame Yvonne Jochum**, née **Strub**. A **Ange**, à **Pascale** et à leurs trois enfants, **Marion**, **Chjara** et **François-Joseph** au père de **Pascal**, à sa sœur, à ses frères, beau-frère et belle-sœurs, à ses neveux et nièces, à toute la famille, l'**Athlétic Jeunes Bastia** renouvelle l'expression de ses plus sincères condoléances.

<http://ajb.athle.org>

Championnat National U 17

L'A.J. Biguglia méritait mieux

Cette rencontre a mis en évidence les jeunes joueurs de José Casanova qui se sont pourtant inclinés devant les Gardois de Nîmes beaucoup plus expérimentés.

Stade Paul Tamburini : Nîmes Olympique bat A.J. Biguglia 1 à 0 (0-0). Arbitrage de **M. Bursacchi** assisté de **MM. Rochet et Lucciani**. Délégué : Lemenier.

Nous avouons que, lors de cette superbe partie, les jeunes insulaires ont véritablement montré qu'ils

étaient sur la bonne voie. Ils ont constamment tenu tête à leurs rivaux beaucoup plus athlétiques, mais ont prouvé en faisant circuler le ballon qu'ils pouvaient obtenir un résultat qui n'aurait pas été usurpé.

Si les visiteurs débutaient en trombe avec une percée de **Fabiani** dont le tir venait percuter le poteau de **Palma**, la suite fut beaucoup plus indécise. Si **Landa** entrait dans la surface (37^{ème}), il ne put tromper l'excellent **Palma**.

De leur côté les Bigugliais, suite à un corner, provoquaient une pagaille monumentale dans les 18 mètres du gardien **Pallarès**, bien chanceux sur ce coup-là (40^{ème}). Et alors que l'on entrait dans la dernière minute, **N'Gono junior**, suite à un corner de **Tieb**, surprenait le défenseur trop écarté du deuxième poteau et ouvrait la marque pour les Gardois 1/0. Un véritable coup du sort.

A la reprise, **Orsini** perçait sur la gauche et tirait mais **Pallarès** était sur la trajectoire (48^{ème}). Le match baissait d'un ton mais **Olivieri** (60^{ème}) récupérait un ballon venu de la gauche et s'approchait de **Pallarès** et finalement tirait au-dessus.

Rien ne voulait sourire aux Bigugliais, malgré la volonté et la détermination de ceux-ci qui continuaient à harceler les visiteurs, ces derniers, suite à un coup franc (80^{ème}), étaient tout près de doubler la mise. **Fabiani** tirait en force sur le poteau, le ballon lui revenait et frappait à nouveau mais cette fois **Palma** détournait.

On en restait là, les visiteurs arrachaient la victoire, mais tenaient à féliciter les locaux pour leur bon esprit et leur vaillance.

De notre côté nous avons trouvé une formation locale beaucoup plus sereine et volontaire.

En continuant ainsi **José Casanova** et ses protégés ont les moyens de renverser la situation. Ils doivent y croire.

A.J.B. : Palma, Vasta, Orsini, Benhkime, Maggiotti, Mesbah, Guillen, Azhar, Olivieri, Esge, Giacomi, Mori, Marchetti, Pierre.
Entraîneur : José Casanova.



Dimitri Guillen

«««« Dimitri Guillen déçu

Arrivé en Corse en 2004, il signe une licence au **CAB** dans la catégorie Benjamins. Il rejoint le **SCB** en 13 ans – 2^{ème} année avec **P. Valery** où il évolue en 14 ans fédéral. Cette saison il rejoint l'**AJ Biguglia** et participe au **championnat U 17**.

Face à la formation nîmoise, **Dimitri Guillen** est ressorti du stade déçu et contrarié de ce revers qu'il ne méritait pas. Nous l'avons interrogé. Il s'est livré sans retenue pour répondre à nos questions.

► Que pensez-vous de ce choc face à Nîmes ?

Je suis contrarié et déçou. Nous avons réussi notre meilleur match et nous avons produit un excellent football. Nous méritions au moins le partage des points mais la chance n'était pas avec nous. Néanmoins notre progression se confirme même si le résultat n'est pas là. Notre entraîneur était fier de notre prestation et nous a tous félicités.

Comment appréciez-vous votre nouveau club ?

J'en suis très satisfait. C'est un changement radical. J'ai mis un peu de temps pour prendre mes marques et m'adapter mais je travaille dans ce sens. J'ai reçu un bon accueil des dirigeants. On se sent à l'aise. C'est une vraie famille. Mes camarades m'apprécient aussi. Mon but est d'amener un plus à l'équipe.

Comment voyez-vous l'avenir ?

J'attends avec mes camarades une première victoire après les efforts accomplis. Nous avons tous le moral. Sur un plan plus personnel je souhaiterais me faire remarquer par un centre de formation du continent. »

Votre entraîneur, José Casanova, vous apprécie beaucoup et vos camarades également. Que leur répondez-vous ?

Cette question me trouble un peu car c'est à eux d'y répondre. Je sais que j'ai été accueilli à bras ouverts par tout le club où règne la sincérité. De son côté José Casanova me demande d'apporter un plus à l'équipe aussi bien sur le plan athlétique que technique. Je vais faire le nécessaire.

A Settimana

49^{ème} semaine de l'année
du 3 au 9 décembre 2010

Les fêtes : le 3, François-Xavier - le 4, Barbara - le 5, Gérald - le 6, Nicolas - le 7, Ambroise - le 8, Immaculée Conception, Elfried - le 9, Pierre Fourier.

49^{esima} settimana di l'annu
da u 3 a u 9 dicembre 2010

E feste : u 3, Francescu Saveriu - u 4, Barbara - u 5, Ghilardu - u 6, Niculaiu vescu di Mire - u 7, Ambrosgiu - u 8, A Cuncezzione - u 9, Valeriu.

L'info insolite

L'iPhone rend triste !!

Deux psychologues de l'Université de Harvard viennent de réaliser une étude portant sur le comportement des utilisateurs d'iPhone. L'application «*Track your happiness*» a contacté 2250 personnes à des moments aléatoires pour les soumettre à des tests. Les auteurs du rapport résumant les résultats de leurs investigations en affirmant qu'«*un esprit humain est un esprit distrait, et un esprit distrait est un esprit malheureux*». Bref, l'iphone rendrait distrait et donc malheureux...

La Star Academy des soldats

Au Sri Lanka, un nouveau programme de télé-réalité veut valoriser les talents artistiques des soldats de l'armée nationale. Le gouvernement tenterait ainsi de faire oublier l'horreur des batailles en insistant sur un aspect différent des militaires. «*Nous voulons mettre en valeur l'homme derrière son arme et montrer les qualités de chanteur ou de danseur des soldats*» a déclaré le responsable du centre des médias pour la sécurité nationale. Le vainqueur de cette sorte de **Star Academy** remportera une maison d'une valeur de 62000€.

Coca-Cola vu par Andy Warhol

Une toile représentant une grande bouteille de **Coca-Cola** peinte en noir et blanc par **Andy Warhol** vient d'être vendue pour 35 millions de dollars, lors d'une vente aux enchères organisée par **Sotheby's** à **New-York**. Vu le succès de cette vente, **Tobias Meyer**, le directeur du département d'art contemporain chez **Sotheby's**, a déclaré qu'«*Andy Warhol était devenu une icône du désir mondial.*»

Un hippopotame héroïque

Des visiteurs d'une réserve naturelle au Kenya ont assisté à un spectacle inoubliable. Deux jeunes gnous qui tentaient de traverser une rivière se trouvaient en danger lorsqu'un hippopotame femelle vint leur porter secours en les poussant gentiment jusqu'à la rive où ils ont pu rejoindre leur mère. Le pachyderme ne s'est pas arrêté là puisqu'il a réitéré son exploit vis-à-vis d'un petit zèbre qui peinait lui aussi à garder sa tête hors de l'eau. «*L'instinct maternel peut être parfois si fort qu'il dépasse les limites entre les différentes espèces*» a expliqué **Abdul Karim**, un guide de la réserve.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 4 décembre 2002**, lors d'une vente aux enchères à **Glasgow**, un whisky vieux de 62 ans, était adjugé à 41 403 €.

► **Le 5 décembre 2002**, en Indonésie, un attentat dans un **Mc Donald** de **Makassar** tuait 3 personnes et en blessait 11 autres.

► **Le 6 décembre 2004**, une touriste russe était arrêtée à la douane de l'aéroport de **Moscou**. Elle portait 35 000 diamants sur elle, cachés dans une ceinture.

► **Le 7 décembre 2000**, la **Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union Européenne** était proclamée à **Nice**.

► **Le 8 décembre 2005**, un joueur informatique compulsif coréen mourait d'épuisement après 10 jours et 10 nuits passés devant un ordinateur dans un cybercafé.

► **Le 9 décembre 2004**, dans le nord de la **Chine**, une explosion dans une mine de charbon à **Yuanguan** tuait 33 personnes.

VAGABONDAGE

Mi-Novembre, visite dans le sud, plus particulièrement dans ce Porti-Vecchio devenu la troisième ville de Corse et qui, l'été venu, n'est pas loin d'être la première, car son collier fait de Cala Rossa, u Benedettu, Marina di Fiori, Palumbaggia, Santa Giulia, est un atout majeur.

Je peux dire que j'ai connu le Porti-Vecchio «d'avant l'explosion» économique. J'ai connu les vraies familles de la Cité du Sel. Les Rocca-Serra (Jean-Paul, bien sûr), les Valli, Marchetti, Biancarelli, Serra, Susini, Castelli, Canarelli (même s'ils sont de Tarabucetta), Marcellesi, Botti, Panzani (Salut, Vincent!), Baggioni (bonjour, Paul), Andrietti (ô, Pinpan), Sauli et tant d'autres que j'oublie peut-être...

A Porti-Vecchio l'expression «Cheta, Cheta» est presque une institution et lorsque quelqu'un vous parle de la montagne il s'agit avant tout du col de l'Ospedale, «U spidale» que les Jean-Baptiste Marchetti, Fanfan Bartoli, Giovannangeli, Branca, Serra escadaient avec talent lors des compétitions cyclistes.

Pour l'économie, il n'est que de voir les deux grandes surfaces des «Quatre Chemins» et la pharmacie avec sa douzaine de comptoirs tenus par de charmantes femmes. Ces «Quatre Chemins» dont j'ai connu les balbutiements, notamment avec leur stade de football, où j'ai croisé le fer avec les Andrietti, Stefani, Colonna-Cesari... Ici, c'était presque la «Pampa», le quasi-désert et il fallait arriver au hameau de Palavesse pour voir signe de vie.

Ce col de l'Ospedale d'où vous avez une vue féérique sur le nord de la Sardaigne et l'île de Caprera où est enterré Garibaldi, le héros italien...

Continuez votre route au millieu de magnifiques arbres et du granit avant de basculer sur Zonza qui s'enorgueillit, avec Viseo, d'avoir l'hippodrome le plus haut d'Europe...

Zonza où le Sultan du Maroc, Mohamed V, fut exilé avant de rejoindre l'île Rousse où son fils Hassan, futur Hassan II, joua au football avec les Santini, Tambara et autres Luciani.

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

L'ultimu viaghju di u suldatu di 1916 in terra tavaninca

En l'espace de quelques mois le nom de Sylvestre Marchetti a suscité autant d'émotion que d'interrogations. C'est l'histoire d'un jeune homme parti au front au cœur de la grande guerre de 1914-18. Il est mobilisé à 20 ans et quitte son village natif de Tagliu Isulacciu....

Il y reviendra 94 ans plus tard. C'est l'histoire d'un jeune caporal de 22 ans, fusillé pour l'exemple le 22 octobre 1916, à **Sarcus** dans l'**Oise** où il fut enterré. Un lieu de repos dont sa famille ignorait tout.

Sylvestre Marchetti n'est plus seulement un nom gravé sur la croix d'une tombe du cimetière militaire de **Sarcus**. Il a désormais une histoire et de la famille.

Jean-Claude Flament, conférencier et passionné par la **Première Guerre mondiale**, a retracé sa vie au front et retrouvé la famille du soldat, exécuté pour avoir participé à deux mutineries au cœur des tranchées de la **bataille de la Somme**, en août 1916. Terrassé par la tristesse et la honte, son père se donnera la mort... **Sylvestre Marchetti** tombera dans l'oubli...

Le jeune soldat corse ne méritait pas un tel sort. On apprend que débarqué à **Toulon** en 1914 pour combattre l'ennemi, il a participé à plusieurs combats meurtriers, dont les **batailles de la Marne** et de la **Somme** dans le **huitième régiment d'infanterie**. Les 9, 10 et 11 août, il participe aux deux mutineries qui ravagent les tranchées du **bois de la Vache** et **Sophie**, près d'**Herbécourt**, dans la **Somme**, pour obtenir un peu de repos avant de repartir au front... **Sylvestre Marchetti** est bel et bien l'un des mutins. Il comparait devant le conseil de guerre, est condamné à mort, et exécuté.

A **Tagliu Isulacciu**, s'est constituée une association, «**Mémoire pour Sylvestre Marchetti**», présidée par **Toussaint Campana** avec **Joseph Cipriani**. Cette association a mené un vrai combat, pour que le soldat soit réhabilité et pour rapatrier son corps.

C'est chose faite depuis le dimanche 28 novembre une émouvante cérémonie a officialisé le retour de **Sylvestre Marchetti** dans son village de **Tagliu** où il repose enfin en paix, auprès des siens. Sur sa tombe, une plaque de marbre rappelle le martyr du jeune soldat et associe à son triste destin son compagnon d'infortune **Julien Lancon**, dont le corps repose quelque part dans l'**Oise**, comme celui de tant d'autres fusillés pour l'exemple et de victimes de la grande guerre, pour lesquels les habitants de **Tagliu** ont prié en ce dimanche automnal où régnait un certain froid, et tout autant de douceur et d'apaisement dans le cœur de chacun....



Deux jeunes de Tagliu ont accompagné Sylvestre Marchetti à sa dernière demeure



La place de la tombe de Sylvestre Marchetti au cimetière de Tagliu Isulacciu



Le père Christophe Boccheciampe était assisté d'Iviu Pasquali pour célébrer l'office funèbre



C'est en l'église Saint Michel que la cérémonie a eu lieu en présence des habitants de Tagliu Isulacciu



La messe a été chantée par les jeunes «Tavaninchi»



3 et 4 décembre

2010

d'Arte Flamenco

conférences.expo
cours.projections
spectacles.tablao

10
ans

Théâtre
de
BASTIA

Contact et réservations 06 34 17 49 32
www.arte.flamenco.net

